

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## SESSION LÉGALE

### Séance du 7 Août 1936

	Pages
<b>Conseil Municipal :</b>	—
Séance. — Président. Willems .....	309
Secrétaire. Treels .....	309
Subventions. — Soutien Artisanal. Exposition des Premiers Artisans du Nord .....	313
Fédération des Anciens Combattants du Nord. Congrès annuel de la Semaine du Combattant .....	312
Fédération des Préparateurs et Employés de Pharmacie. Congrès national .....	311
Syndicat National des Instituteurs et Instituteurs Publics. Congrès National .....	311
Union des Commerçants de la rue d'Iéna, des places Verte et des Quatre Chemins. 10 <sup>e</sup> Anniversaire .....	312
Les Amis Réunis de Wazemmes. Cinquantenaire de la Fanfare .....	310
Œuvres privées, philanthropiques, d'assistance et de bienfaisance. Répartition de crédit .....	313
Secours. — Grèves de l'agglomération lilloise. Secours en nature. Marché.	361
<b>Baux :</b>	
Prise en bail. — Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle. Foire 1936.	344
<b>Contentieux :</b>	
Honoraires d'avocat. — M <sup>e</sup> Defert. Règlement.....	342
Transaction. — Dégâts. Trottoirs de la place de la République. Admission en recette .....	334



	Pages
<b>Fêtes et Cérémonies :</b>	
Foire-attractions d'Août-Septembre. — Occupation de l'Esplanade de la Citadelle. Redevance .....	344
Illuminations du Champ de Foire. Marché Etablissements Gaston Vasseur .....	344
Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique. — Assurance des membres .....	343
<b>Police Administrative :</b>	
Opérations du dénombrement de la population. — Don 1) à l'Orphelinat des Polices de France ; 2) à la Société de Secours Mutuels de la Police de Lille .....	310
Organisation du travail. — Repos hebdomadaire. Dérogation. Chaussures Berthelot. Avis .....	336
Chambre des Métiers du Nord. Inscription des professions d'équarisseur, de meunier, d'opticien-lunettier. Avis.....	309
<b>Administrations diverses :</b>	
Contributions directes. — Classificateurs et classificateurs suppléants....	344
Guerre. — Allocations militaires. Armée active. Avis.....	369
Réservistes. Avis .....	369
Armée active. Sursis d'incorporation. Avis .....	309
Défense passive. Achat d'appareils de protection. Crédit.....	337
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Chauffage. — Année 1937-1938. Cahier des charges .....	316
Maison des Etudiants. — Installation de fosses septiques. Crédit.....	359
Ecoles communales. — Urinoirs et water-closets. Construction et transformation .....	346
Classes provisoires du Faubourg d'Arras. — Construction de deux classes démontables .....	345
Ecole Arago. — Construction d'une marquise vitrée .....	345
Ecole Valentine Labbé. — Travaux. Réception définitive .....	317
Bourse du Travail. — Installations électriques. Réfection et extension....	360
Eglise Sainte-Catherine. — Travaux de réparations. Participation du Culte .....	317



	Pages
<b>Immeubles :</b>	
Achat d'immeubles. — Wicar 4-6 (place) et cour du Cerisier. Fayen- Lechantre .....	338
Wicar 16 (place). Gossart-Debaecker .....	339
Achat de terrain. — Bouvines 23-25 (rue de). Dekester .....	315
Eviction de locataires. — Cité Hospitalière. Bonnier.....	314
Istweire .....	314
Paris 273 (rue de). Nauche .....	341
Robleds 5 (rue des). Gambier .....	338
Wicar 14-16 (place). Gossart-Debaecker .....	339
Démolitions d'immeubles appartenant à la Ville. — Admission en recette.	358
<b>Voies ferrées. — Tramways. — Transports en commun :</b>	
Gare de Passage. — Affectation conditionnée d'une somme de 2.600.000 francs aux Services Budgétaires .....	356
Autobus de la Compagnie des Tramways. — Modification des tarifs.....	318
<b>Voirie :</b>	
Quartiers. — Lotissement de terrains. Marengo (rue). Avis.....	351
Quatre Chemins (place) et rues des Postes et d'Iéna. Avis.....	352
Alignement. — Rue de Bouvines. Plan partiel d'alignement.....	319
Rue particulière. — Etienne Marcel (rue). Mise en état de viabilité.....	351
Chemins vicinaux. — Budget de l'exercice 1937. Avis.....	322
<b>Emprises :</b>	
Sous le sol. — Canalisations pour vapeur et sonnerie électrique, rue de la Caserne Saint-André. Suppression. Annulation de rede- vance. Compagnie Continentale du Gaz .....	347
<b>Canaux. — Egouts. — Ponts :</b>	
Egouts. — Construction. Envoi des eaux de Ronchin dans le réseau d'égouts de Lille .....	349
En vue de la suppression du canal du Moulin Saint-Pierre..	348
Philippe de Comines (rue) entre les rues de Fontenoy et de Douai .....	350
Pont Neuf. — Parapet. Classement dans les Monuments Historiques. Avis.	337



	Pages
<b>Musées :</b>	
Palais des Beaux-Arts. — Fourniture de vitrines. Marché Guilbert.....	320
<b>Théâtres Municipaux :</b>	
Dépenses de l'exploitation. — Saison 1936-1937. Prise en charge par la Ville .....	327
<b>Enseignement des Beaux-Arts :</b>	
Conservatoire de musique de Lille. — Fourniture de deux pianos. Marché Gras .....	320
<b>Enseignement secondaire :</b>	
Lycée Fénelon. — Internat. Compte administratif. Exercice 1935. Avis...	326
<b>Assistance :</b>	
Familles nombreuses .....	370
Vieillards, infirmes et incurables. — Assistance à domicile .....	371
Allocations complémentaires .....	375
<b>Hospices :</b>	
Arrentement, rue Boucher de Perthes, 35-37. — Avis .....	333
Budget supplémentaire. — Exercice 1936. Avis .....	325
Comptes d'administration et de gestion. — Exercice 1935. Avis.....	323
Immeubles. — Acquisition de cinq immeubles rue Fontaine del Saulx, cour Vitez 15 à 23. Avis .....	333
<b>Caisse de Crédit Municipal :</b>	
Caisse de Crédit Municipal et Fondation Masurel. — Comptes et budgets. Avis .....	321
<b>Œuvres diverses :</b>	
Office public municipal d'Habitations à bon marché. — Budget supplémentaire. Exercice 1936. Avis .....	328
Comptes d'administration et de gestion. Exercice 1935. Avis....	327
Colonie scolaire de Wormhoudt. — Fourniture de pain. Substitution d'adjudicataire .....	334



	Pages
<b>Recettes :</b>	
Dommmages de guerre. — Titres. Aliénation.....	357
<b>Emprunts :</b>	
Programme des Grands Travaux. — Fonds d'emprunt. Règlement à l'Université de Lille d'une partie de la part contributive de la Ville à la dépense de construction de l'Institut Médico-Légal .....	353
Cité Hospitalière. Virement de crédit .....	354
Bains de Moulins-Lille. Virements de disponibilités de crédits .....	355
<b>Budgets et comptes :</b>	
Budget supplémentaire. — Exercice 1936 .....	362
Compte administratif. — Exercice 1935 .....	329
Félicitations à l'Administration municipale .....	330
Compte de gestion du Receveur municipal. — Exercice 1935 .....	332
<b>Alimentation :</b>	
Abattoirs. — Location d'un grenier à fourrages .....	342
Halles Centrales. — Augmentation du nombre des crochets. Suppression d'étaux. Nouvel aménagement .....	350
<b>Distribution d'eau :</b>	
Nouvelles bouches d'incendie. — Crédit.....	347
Forages Nord. — Travaux : I) réception définitive ; II) décompte définitif.	343
Usine d'Emmerin. — Réfection des installations électriques : I) décompte définitif ; II) réception définitive.....	348
Bains, boulevard de la Liberté. — Fourniture d'énergie électrique. Installation d'une cabine haute tension .....	344
<b>Caisse des retraites :</b>	
Pension civile. — Glabecke. Part contributive de la Ville .....	357



	Pages
<b>Liquidations de pension :</b>	
<i>Quatrième Direction :</i>	
Portebois Charles .....	335
<i>Police :</i>	
Crombez Richard (Veuve) .....	360
Devrière Georges .....	335
<b>Gratifications. — Indemnités. — Secours :</b>	

**Allocation annuelle et renouvelable :**

<i>Cinquième Direction :</i>	
Le Griel Jeanne (Mme) .....	336

Lycée Fénelle .....	332
Budget supplémentaire — Exercice 1936 .....	332
Compte administratif — Exercice 1935 .....	329
Liquidations à l'Administration municipale .....	330
Compte de gestion du service municipal — Exercice 1935 .....	177
Compte de gestion du service municipal — Exercice 1934 .....	177
<b>Alimentation :</b>	
Locations — Location d'un terrain .....	312
Alimentation des écoles .....	323
Distribution d'eau .....	323
Nouvelles bougies d'éclairage — Crédit .....	317
Forages Nord — Forages : I) réception définitive ; II) compte définitif .....	315
Révision d'annuaire — Révision des installations électriques : I) compte définitif ; II) réception définitive .....	318
Bains, boulevard de la Liberté — L'ouverture d'un établissement .....	316
Caisse des retraites .....	328
Caisse des retraites .....	328
Pension civile — Caisse de retraite .....	307



L'an mil neuf cent trente-six, le 7 Août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué s'est réuni en séance légale, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. WILLEMS, Premier adjoint.

Secrétaire : M. TREELS.

*Présents* : MM. BATAILLE, BOUR, CLAES, COOLEN, CORDONNIER, DEHOVE, DEVERNAY, DHOOSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, FARVACQUES, GISSELAIRE, GODINOT, LECOMTE, NOTERMAN, PEETERS, POUILLAUDE, RAGHEBOOM, SAINT-VENANT, TREELS, VANDENBERGHE, WILLEMS.

*Excusés* : MM. BAUCHE, BERTRAND, BRACKE-DESROUSSEAUX, CORBU, FAVIÈRES, HERMEZ, JANSSENS, LEROY, MARTIN, MASSON, ROUSSEAU, SALENGRO, WARINGHIEN.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation.

Les jeunes gens, dont les noms suivent, remplissant les conditions prévues par ladite loi, sollicitent cette faveur :

Edmond Bailloux

Albert Danel

Jean Grochulski

Nous vous proposons de donner un avis favorable à ces demandes.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par lettre en date du 11 Juillet, M. le Préfet du Nord invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'opportunité de l'inscription des professions d'équarisseur, de meunier et d'opticien-lunettier, parmi les métiers appelés à concourir à la constitution des Chambres de Métiers.

N° 790

—  
*Armée active*

—  
*Sursis  
d'incorporation*

—  
*Avis*  
—

N° 791

—  
*Chambre des  
Métiers du Nord*

—  
*Inscription  
des professions  
d'équarisseur,  
de meunier,  
d'opticien-  
lunettier*

—  
*Avis*  
—



Rien ne s'opposant à ce que ces professions figurent, dans leur catégorie respective, au tableau annexé au décret du 5 Octobre 1931 portant création de la Chambre des Métiers, nous vous proposons d'émettre un avis favorable.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 792  
—  
*Opérations  
du dénombrement  
de la population*  
—

*Don  
1° à l'Orphelinat  
des Polices  
de France  
2° à la Société  
de Secours  
Mutuels de la  
Police de Lille*  
—

L'Administration Municipale a décidé de confier au personnel de la Police le soin de procéder aux opérations de recensement à domicile de la population de notre Ville.

L'organisation et le fonctionnement du service nous ont donné entière satisfaction, si l'on considère les difficultés et les ennuis que nous avons connus en 1931 lorsque ce travail fut effectué par un personnel de fortune.

En vous proposant d'adresser nos vifs remerciements à tous ceux qui coopèrent cette année à la lourde et délicate besogne qu'est le dénombrement de la population d'une grande ville, nous vous demandons, en considération des services supplémentaires ainsi effectués par le personnel de la Police, d'accorder 1° une dotation de quinze mille francs, prélèvement de 10 % déduit, à l'Orphelinat des Polices de France aux fins de création d'un deuxième lit de la Ville de Lille ; 2° une subvention exceptionnelle de même importance, prélèvement de 10 % pareillement déduit, à la Société de Secours Mutuels de la Police de Lille.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert sous l'article 51 du Budget Extraordinaire de 1936 « Dénombrement de la population ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 793  
—  
*Cinquantenaire  
de la Fanfare  
« Les Amis  
Réunis  
de Wazemmes »*  
—

*Subvention*  
—

Nous avons reçu de M. Thieullet, président de la Fanfare « Les Amis Réunis de Wazemmes » une demande tendant à obtenir le concours de la Ville à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de cette Société.

Après examen, nous vous prions, d'accord avec l'Administration Municipale, d'allouer, à titre exceptionnel, une subvention de deux mille francs.



La dépense, ramenée à 1.800 frs par suite du prélèvement de 10 % institué par le décret-loi du 16 Juillet 1935, fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1936.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au nom de la Section du Nord du Syndicat National des Institutrices et Instituteurs Publics, Mlle Deghilage a sollicité le concours de la Municipalité afin de permettre l'organisation du Congrès National qui vient de tenir ses assises en notre Ville.

Etant donné l'importance de cette manifestation à laquelle se sont fait représenter en nombre, les quatre vingt mille adhérents que compte en France et aux Colonies le Syndicat d'Instituteurs, l'Administration Municipale a été d'avis d'allouer une subvention de dix mille francs.

Nous vous demandons de vouloir bien, agréant cette proposition, décider que la dépense, ramenée à 9.000 frs par suite du prélèvement de 10 % institué par le décret-loi du 16 Juillet 1935, fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1936.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Berta, secrétaire du Syndicat Général des Préparateurs et Employés de Pharmacie du Nord et du Pas-de-Calais, en nous informant qu'il était chargé d'organiser en notre Ville, du 12 au 14 Juillet, le Congrès National de sa Fédération, a sollicité notre concours matériel et financier.

D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous proposons d'allouer pour ce congrès une subvention de mille francs.

La dépense, ramenée à 900 frs par suite du prélèvement de 10 % institué par le décret-loi du 16 Juillet 1935, fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1936.

*Adopté.*

7 Août 1936

N° 794

Congrès National  
des Instituteurs

Subvention

N° 795

Congrès National  
de la Fédération  
des Préparateurs  
et Employés  
de Pharmacie

Subvention



### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 796  
—  
Congrès annuel  
de la Semaine  
du Combattant  
—  
Subvention

M. Maurice Olivier, président de la Fédération des Anciens Combattants du Nord, nous a fait connaître qu'en cette qualité il était chargé d'organiser à Lille, les 10, 11, 12, 13 Septembre prochain, le Congrès annuel de la Semaine du Combattant. Il sollicite à ce propos l'aide de la Ville.

En raison de l'importance de ce Congrès qui réunira les représentants de soixante et une associations groupant près d'un demi million d'adhérents, nous vous proposons, d'accord avec l'Administration Municipale, d'allouer une subvention de quinze mille francs.

La dépense ramenée à 13.500 frs par suite du prélèvement de 10 % institué par le décret-loi du 16 Juillet 1935, fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1936.

Adopté.

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 797  
—  
Dixième  
Anniversaire  
de l'Union des  
Commerçants  
de la rue d'Iéna,  
des places  
Verte et des  
Quatre Chemins  
—  
Subvention

Une délégation de l'Union des Commerçants de la rue d'Iéna, des places Verte et des Quatre Chemins, est venue nous entretenir de l'organisation de ses fêtes annuelles qui coïncident, cette année, avec le Dixième Anniversaire de la fondation de ce groupement.

La délégation a sollicité l'appui financier de la Ville afin de donner aux festivités prévues l'éclat habituel qu'ils ne sauraient assurer sans notre aide en raison de la période difficile que nous traversons.

Nous vous demandons de réserver un accueil favorable à cette requête en décidant, à titre exceptionnel, le vote d'une subvention de cinq cents francs.

La dépense, ramenée à 450 frs par suite du prélèvement de 10 % institué par le décret-loi du 16 Juillet 1935, fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1936.

Adopté.



### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Liétar, président de la Section du Nord du Soutien Artisanal, nous a fait connaître que le Comité d'Organisation de l'Exposition des Premiers Artisans du Nord organise sa 4<sup>e</sup> Exposition du 26 Septembre au 4 Octobre prochain.

Il sollicite comme les années précédentes une subvention afin de lui permettre de mener à nouveau à bien cette manifestation.

Nous vous prions d'agréer cette demande et de décider le vote d'une subvention de mille francs.

La dépense, ramenée à 900 frs par suite du prélèvement de 10 % institué par le décret-loi du 16 Juillet 1935, fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1936.

Adopté.

N° 798  
—  
*Exposition  
des Premiers  
Artisans du Nord*  
—  
*Subvention*  
—

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre agrément la répartition du crédit de 42.750 frs inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Subvention à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance et de bienfaisance ».

Conformément aux décrets-lois, le montant total du crédit est diminué de 10 %. La subvention à chaque organisation a dès lors été fixée compte tenu de ce prélèvement, sauf en ce qui concerne la cotisation de membre honoraire à l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels, qui est maintenue à 100 frs.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques a donné un avis favorable aux propositions ci-après :

Aide enfantine lilloise .....	1.800 »
Société de Secours Mutuels des Employés de l'Octroi.....	180 »
Orphelinat National des Travailleurs des Chemins de Fer et Ouvriers des Lignes des P.T.T.....	900 »
Société de Patronage des Aveugles de la Région du Nord.....	450 »
Association Professionnelle des Journalistes du Nord.....	900 »
Orphelinat des Chemins de Fer Français .....	90 »
Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques .....	2.700 »
Office Départemental des Pupilles de la Nation .....	3.600 »
Les Amis Solidaires .....	900 »

N° 799  
—  
*Subvention à des  
œuvres privées,  
philanthropiques  
d'assistance et  
de bienfaisance*  
—  
*Répartition  
de crédit*  
—



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

Comité Départemental des Mutilés et Réformés de Guerre.....	5.400 »
Œuvre des Invalides du travail .....	450 »
Mutualité Féminine « L'Union de Lille » .....	4.500 »
Orphélinat National des P.T.T.....	450 »
Association pour secourir les pauvres honteux.....	4.500 »
Œuvres des Mères Abandonnées .....	2.250 »
Société Mutuelle « L'Union de Lille ». Caisse de Solidarité pour Vieillards et Incurables .....	1.350 »
Société de Patronage des enfants moralement abandonnés et des libérés du Département du Nord .....	3.600 »
Entr'aide Sociale des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures de Tabacs .....	900 »
Caisse Départementale de Dotation des Pupilles de l'Assistance Publique du Nord .....	450 »
Ligue de Protection de l'Enfance .....	1.350 »
Orphelinat et Mutuelle de la Fédération des Polices de France.	675 »
Sanatorium des Cheminots .....	450 »
Orphelinat des Enseignements Secondaire et Supérieur.....	450 »
Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français .....	450 »
Association des Fonctionnaires Pères de Familles Nombreuses..	450 »
Association des Anciens Elèves du Lycée Faidherbe.....	1.350 »
Caisse de Solidarité des Fonctionnaires Municipaux.....	450 »
Anciens du Sana .....	90 »
Groupe du Nord de l'Union Syndicale Nationale des Voyageurs et Représentants de Commerce de France et des Colonies..	450 »
Foyer des Sourds-Muets des Flandres .....	900 »
Coopérative des malades du Sanatorium de Saint-Jodard.....	90 »
Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels .....	100 »
Total.....	42.625 »

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 800  
—  
Cité Hospitalière  
—  
Eviction  
de locataires  
—

En vue de permettre la construction de la station d'épuration de la Cité Hospitalière, près la rue Courtois, nous sommes entré en pourparlers avec MM. Istweire et Bonnier, occupants de parcelles intéressées pour l'exécution des travaux, à l'effet de déterminer le montant des indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre.

Ces derniers occupent, par ailleurs, des terrains situés le long de la



voie ferrée de Lille à Béthune, que la Ville doit remettre par voie d'échange, libres d'occupation, à la Compagnie de Chemin de Fer du Nord.

Après avoir examiné la situation de chacun de ces locataires, nous avons fixé ainsi qu'il suit l'importance des indemnités à leur allouer :

Noms et adresses des locataires	Cadastre		Surface des parcelles	Indemnités
	Section	Numéro		
M. Hippolyte Bonnier, 187, Grand'Route de Béthune, Loos.	B	239	a) 1.290 m <sup>2</sup>	Pour labours, engrais, semences et toutes causes quelconques : 2.419 frs 50.
	B	239	2.703 m <sup>2</sup>	
	Loos			
M. Jérôme Istweire, 7, rue de Loos.	E	964	b) 3.240 m <sup>2</sup>	Pour labours, engrais, semences et toutes causes quelconques : 2.127 frs 70.
	E	964	1.782 m <sup>2</sup>	
	Lille			

Les intéressés ayant agréé ces propositions, nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Plan, de nous autoriser à leur en régler le montant et de décider que la dépense sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à la construction de la Cité Hospitalière.

La Ville ayant déjà pris possession des parties ci-dessus désignées de ces terrains, il a été convenu que du fermage de l'année de location en cours ainsi que des impôts seront déduites les parts afférentes aux dites parcelles.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSEIERS,

M. et Mme Dekester-Lepoutre, demeurant 194, rue Pierre-Legrand, propriétaires des immeubles sis rue de Bouvines 23-25, repris au cadastre Section D N<sup>os</sup> 3285 et 3287, nous ont consenti une promesse de vente d'une partie du sol de leur propriété, d'une superficie d'environ soixante-dix mètres carrés, destinés à être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du nouvel alignement de la rue de Bouvines, dont vous venez de solliciter l'homologation, aura lieu moyennant un prix forfaitaire de quarante deux mille francs. Ce prix comprend la valeur du sol et des constructions qui le recouvrent et tient compte de l'impossibilité pour les vendeurs, d'utiliser le surplus des constructions actuelles en arrière de l'alignement, la profondeur de rescindement entraînant l'obligation d'une démolition totale des constructions.

Le dit prix sera payable après accomplissement des formalités de trans-

N<sup>o</sup> 221

*Achat de terrain  
rue de Bouvines  
23-25*



cription et de purge et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix. M. et Mme Dekester s'engagent au surplus à faire démolir à leurs frais pour cette date, les parties des constructions érigées sur le terrain vendu.

De son côté, la Ville s'engage à démolir et à reconstruire au nouvel alignement, le mur clôturant sa propriété, située entre l'Eglise des Flamands et la partie d'immeuble restant appartenir aux vendeurs. Ces travaux devront être terminés au plus tard le jour de l'achèvement de la nouvelle construction de M. et Mme Dekester. Ceux-ci seront autorisés, moyennant paiement d'un droit annuel de précarité de cinq francs, à construire une petite grille, à l'angle que formeront le nouvel immeuble à construire et la propriété portant le N° 21 qui restera momentanément en saillie sur l'alignement.

La vente sera réalisée par devant M<sup>e</sup> Ibled, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, de transcription et de purge et éventuellement ceux de timbre et d'enregistrement.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de nous autoriser à percevoir la redevance annuelle de précarité ; d) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur un crédit à ouvrir au Budget Extraordinaire de 1937.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le cahier des charges dressé en vue de l'adjudication publique de la fourniture de combustibles divers nécessaires au chauffage des Bâtiments Communaux pendant les années 1937-1938.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons d'approuver ce document.

*Adopté.*

N° 802

Bâtiments  
communaux

Chauffage  
1937-1938

Cahier  
des charges



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 7 Juillet 1936, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au maire ; Peeters et Treels, Conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux, s'est rendue à l'Ecole Valentine Labbé pour examiner et vérifier les travaux exécutés par la Société à responsabilité limitée A. Béhin et E. Hug.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver le procès-verbal de cette réception définitive.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Une partie des couvertures en ardoises de l'église Sainte-Catherine nécessite quelques réparations ; les tirants d'écartement entre les nefs ont besoin d'être vérifiés ; une barre en fer de l'un d'eux s'étant détachée et cassée est à remplacer.

Le montant des travaux est évalué à mille sept cents francs environ.

M. Thone, doyen de la paroisse Sainte-Catherine, s'est engagé à participer dans la dépense jusqu'à concurrence de la moitié, soit huit cent cinquante francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet qui vous est présenté ; 2° d'admettre en recette la somme de huit cent cinquante francs ; 3° de décider : a) que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions de leur marché ; b) que les dépenses seront imputées sur le crédit inscrit à l'article 46 du Budget Ordinaire de 1936.

*Adopté.*

N° 803

—  
Ecole  
Valentine Labbé

—  
Travaux

—  
Réception  
définitive

N° 804

—  
Eglise  
Sainte-Catherine

—  
Travaux  
de réparations

—  
Participation  
du Culte



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 805  
—  
Modification des  
tarifs autobus  
—

MESSIEURS,

### I

Nous avons reçu de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue une demande tendant à la révision des tarifs des services d'autobus qui, en Juin 1935, mis en concordance avec ceux des tramways sont devenus parfois inférieurs à ceux-ci depuis la mise en vigueur de l'avenant approuvé par le Conseil Municipal le 30 Juin 1936.

La Compagnie estime que, pour rétablir l'harmonie nécessaire entre les tarifs des deux exploitations il y a lieu de porter de 0,80 à 0,90 et de 1,25 à 1,35 les taxes autobus des parcours d'une et de deux sections. Les taxes de 1,75 pour trois sections et de 2,15 pour quatre sections demeureraient sans changement.

De la sorte, comme avant le 1<sup>er</sup> Juillet 1936, la taxe d'une section autobus serait égale à celle de deux sections tramway en 2<sup>e</sup> classe, et la taxe de deux sections autobus serait supérieure de 5 centimes à celle de trois sections tramway.

### II

Les tarifs autobus ont été fixés par correspondance aux tarifs tramways en observant approximativement la relation ci-après :

1 section autobus = 2 sections tramway  
2 sections autobus = 3 sections tramway

Par ailleurs, depuis la mise en exploitation du réseau d'autobus, les tarifs correspondants ci-dessus ont été maintenus à un niveau légèrement supérieur pour les transports autobus de manière à éviter, aux points de jonction de certaines lignes des deux réseaux, que ces derniers ne drainent la clientèle des tramways.

Toutefois, dans le but de sauvegarder les intérêts des voyageurs habitant la proche banlieue, les tarifs autobus — 1 section et tramways — 2 sections — ont toujours été maintenus à parité.

### III

Après examen il est apparu que les raisons invoquées par la Compagnie sont fondées.

Les intentions qu'elle entend réaliser sont au surplus, conformes à la tradition établie depuis la mise en exploitation du réseau d'autobus.

Le tableau ci-après fournit la comparaison de l'évolution respective des tarifs tramways et autobus depuis 1933 :



N° du palier	Tarif tramways			Tarif autobus			
	Nombre de sections			Nombre de sections			
	2	3	4	1	2	3	4
8-1933	0.75	1.10	1.40	0.75	1.15	1.55	n'existait pas
10-1935	0.80	1.20	1.55	0.80	1.25	1.75	2.15
12-1936	0.90	1.30	1.65	0.90	1.35	1.75	2.15

Tarifs proposés

Il convient d'observer que les tarifs autobus proposés par la Compagnie : 1° ne font varier que les taux pour lesquels des redressements s'imposent ainsi qu'il est exposé plus haut ; 2° maintiennent la parité observée antérieurement entre les tarifs de base tramways et autobus ; 3° respectent la différence de cinq centimes qui a constamment existé entre les tarifs tramways 3 sections et autobus 2 sections.

Dans ces conditions, nous vous proposons de bien vouloir émettre un avis favorable à l'adoption des propositions formulées par la Compagnie.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La circulation toujours plus intense, rue de Bouvines, rend indispensable l'élargissement de cette rue.

Cet élargissement, prévu d'ailleurs à notre Plan Général d'Embellissement et d'Extension, peut, à bref délai, être réalisé entre les rues Guillaume Werniers et Marengo.

En attendant l'approbation du plan général, actuellement soumis à l'Administration Supérieure pour avis et observations, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan, de nous autoriser à solliciter de l'Autorité Supérieure l'homologation du plan partiel d'alignement que nous vous soumettons.

*Adopté.*

N° 806

—  
Plan partiel  
d'alignement  
rue de Bouvines  
—



**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 807

—  
Conservatoire  
de Musique—  
Fourniture  
de pianos—  
Marché

MESSIEURS,

En accord avec votre Commission de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous prions de nous autoriser à passer marché avec M. Gras, représentant de la maison Pleyel, pour la fourniture de deux pianos destinés au Conservatoire de Musique.

Cette opération aura lieu moyennant : a) reprise du piano Erard, matricule 61.070, actuellement en service au Conservatoire ; b) paiement par la Ville d'une soulte de quatorze mille sept cent quinze francs. Les frais de port et d'emballage sont à la charge du fournisseur.

La dépense sera imputée sur les crédits ordinaires du Conservatoire, moitié sur l'exercice 1936, moitié sur l'exercice 1937.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**N° 807<sup>1</sup>—  
Palais  
des Beaux-Arts—  
Fourniture  
de vitrines—  
Marché

MESSIEURS,

Afin de pouvoir exposer comme il convient, dans les Musées du Palais des Beaux-Arts, environ 300 pièces de gravures précieuses, trois vitrines tournantes de construction spéciale sont indispensables.

Des prix ont été demandés à quinze entreprises de Lille. Les quatre propositions suivantes nous ont été remises :

MM. Scouvement .....	9.500 frs pièce
Guilbert .....	9.445 frs pièce
Houssen .....	9.525 frs pièce
Wuart et Cie .....	10.150 frs pièce

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° de confier les travaux à M. Guilbert, entrepreneur, 4, rue Armand Carrel, à Lille, qui fait l'offre la plus avantageuse pour la Ville ;

2° de nous autoriser à passer avec cette maison le marché que nous vous soumettons ;

3° de décider que la dépense, soit 28.335 frs, sera prélevée sur le crédit : Dommages de guerre du Palais des Beaux-Arts. Remise en état des collections.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal et de la Fondation Masurel nous a fait parvenir les Comptes Administratifs de l'exercice 1935, les Budgets Supplémentaires de l'exercice 1936, les Budgets Primitifs pour l'exercice 1937, ainsi que les Comptes de Gestion du directeur-caissier de ces établissements.

Ces documents se présentent comme suit :

### I. — Caisse de Crédit Municipal :

<i>Compte de Gestion de 1935.</i> — Recettes .....	26.137.836 18
Dépenses .....	25.083.676 35
Excédent de recettes.....	1.054.159 33
<i>Compte Administratif de 1935.</i> — Recettes .....	26.137.836 18
Dépenses .....	25.083.676 83
Excédent de recettes.....	1.054.159 33
<i>Budget Supplémentaire de 1936.</i> — Recettes .....	1.054.159 33
Dépenses .....	346.374 20
Excédent de recettes.....	707.815 13
<i>Budget Primitif pour 1937.</i> — Recettes .....	32.661.768 »
Dépenses .....	32.634.320 »
Excédent de recettes.....	27.448 »

### II. — Fondation Masurel :

<i>Compte de Gestion de 1935.</i> — Recettes .....	209.772 08
Dépenses .....	52.020 70
Excédent de recettes.....	157.751 38
<i>Compte Administratif de 1935.</i> — Recettes .....	209.772 08
Dépenses .....	52.020 70
Excédent de recettes.....	157.751 38
<i>Budget Supplémentaire de 1936.</i> — Recettes .....	157.761 38
Dépenses .....	1.500 »
Excédent de recettes .....	156.261 38

N° 808  
—  
Caisse de Crédit  
Municipal  
—  
Fondation  
Masurel  
—  
Comptes  
et Budgets  
—  
Avis  
—



<i>Budget Primitif pour 1937.</i> — Recettes	100.040 »
Dépenses .....	88.570 »
	<hr/>
Excédent de recettes.....	11.470 »

Tous ces documents étant bien établis, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de les approuver.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 809  
—  
*Chemins vicinaux*  
—  
*Budget*  
*de l'exercice 1937*  
—  
*Avis*  
—

Conformément aux propositions du Service Vicinal, vous avez voté pour l'année 1936 les crédits ci-après :

I. — Entretien des chemins vicinaux ordinaires.....	70.000 »
II. — Contingents affectés aux chemins de grande communication .....	38.102 »
III. — Contribution pour le personnel du Service Vicinal....	7.923 »
	<hr/>
Total.....	116.025 »

Les crédits qui nous sont demandés pour l'année 1937 sont les suivants :

I. — Entretien des chemins vicinaux ordinaires .....	69.000 »
II. — Contingents affectés aux chemins de grande communication .....	36.580 »
III. — Contribution pour le personnel du Service Vicinal....	7.924 »
	<hr/>
Total.....	113.504 »

Les dépenses prévues pour 1937 sont inférieures de 2.521 frs à celles de 1936. La diminution porte sur les contingents et l'entretien des chemins vicinaux.

Nous vous proposons, d'accord avec vos Commissions : 1° de la Voie Publique, 2° des Finances, d'admettre ces fixations de dépenses et de décider l'ouverture, au Budget Primitif de 1937, de crédits correspondants.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices nous fait parvenir son Compte Administratif de l'exercice 1935.

### I

Ce document se présente comme suit :

Recettes .....	Frs	34.116.911 96
Dépenses .....	Frs	28.993.098 55
		<hr/>
Excédent de recettes.....	Frs	5.123.813 41

La situation au 31 Mars 1936 de l'exercice 1935 s'établissait ainsi :

Excédent de recettes au 31 Mars 1935 .....	3.362.456 05
Recettes générales réalisées au titre de l'exercice 1935 ....	30.754.455 21
	<hr/>
	34.116.911 96
Dépenses générales acquittées au titre de l'exercice 1935...	28.993.098 55
	<hr/>
Excédent de recettes au 31 Mars 1936 .....	5.123.813 41

### II

#### DISCRIMINATION, PAR CATEGORIES, DES OPERATIONS DE L'EXERCICE 1935

##### RECETTES

Ordinaires .....	13.414.358 15
Ordinaires supplémentaires .....	2.190.238 68
Opérations d'ordre .....	5.123.031 94
	<hr/>
Extraordinaires .....	20.727.628 77
Extraordinaires .....	10.026.827 11
	<hr/>
Total.....	30.754.455 91

##### DEPENSES

Ordinaires .....	15.824.754 53
Ordinaires supplémentaires .....	841.825 90
Opérations d'ordre .....	5.123.031 94
	<hr/>
Extraordinaires .....	21.789.612 37
Extraordinaires .....	6.908.128 18
Extraordinaires supplémentaires .....	295.358 »
	<hr/>
Total.....	28.993.098 55

N° 810

—  
Hospices

—  
Comptes

1° Administratif

2° de Gestion

—  
Exercice 1935

—  
Avis

—



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

## III

## RESULTAT FINAL AU 31 MARS 1936

	Ordinaires	Extraordinaires
Excédent de recettes extraordinaires. Exercice 1934 .....	»	4.613.184 41
Recettes de l'exercice 1935 .....	20.727.628 77	10.026.827 14
A déduire pour mémoire, des recettes ordinaires de l'exercice 1935, le montant de la subvention de la Ville couvrant l'excédent de dépenses ordinaires de l'exercice 1934 .....	1.250.728 36	»
	<hr/>	<hr/>
Dépenses de l'exercice 1935 .....	19.476.900 41	14.640.011 55
	<hr/>	<hr/>
Dépenses de l'exercice 1935 .....	21.789.612 37	7.203.486 18
	<hr/>	<hr/>
Excédent de recettes extraordinaires au 31 Mars 1936 .....	»	7.436.525 37
Excédent de dépenses ordinaires au 31 Mars 1936 .....	2.312.711 96	»
	<hr/>	<hr/>
	5.123.813 41	

## IV

De la situation qui précède il ressort que le déficit ordinaire de l'exercice 1935, s'élève à la somme de ..... 2.312.711 96 et est supérieur de 1.061.983 frs 60 au déficit de 1934.

Cet accroissement de déficit a pour cause un fléchissement accentué des recettes à tous les paragraphes du Budget sauf sur les produits intérieurs. Citons entre autres :

I. Dotation .....	455.487 »
II. Remboursement des frais des Services d'Assistance .....	305.554 12
III. Remboursement des autres services ....	154.604 15
IV. Fermages .....	201.556 12
Réduction du prix du blé de 109 frs à 74 frs le quintal sur 529.144 kilos.	
V. Rentes sur l'Etat, par suite de ventes et du prélèvement de 10 % sur arrérages .....	204.292 49

\*\*

Pour la détermination de la subvention à attribuer à l'Eta-



blissement il importe de faire entrer en ligne de compte les opérations à continuer tant en recettes qu'en dépenses.

Savoir :

I. Restes à recouvrer :

Recettes ordinaires et supplémentaires ordinaires ..... 788.510 63

II. Restes à payer :

Dépenses ordinaires .....	177.801 75
Dépenses supplémentaires ordinaires .....	655.168 75
Remboursement de trop perçu sur prix de journée de 1934.....	23.231 73
Remploi de l'annuité pour travaux extraordinaires comprise dans le prix de journée de 1934..	454.135 27
Différence en faveur des recettes, ci.....	133.341 88

Le déficit réel à couvrir par une subvention communale se chiffre à ..... 2.179.370 08

Votre Commission des Finances propose : 1° de donner un avis favorable à l'adoption a) du Compte administratif, b) du Compte de gestion du Receveur dont les résultats ont été reconnus identiques à ceux du Compte Administratif ; 2° de fixer la subvention de la Ville pour 1935, à la somme de 2.179.370 frs 08 qui sera imputée sur le crédit de l'article 107 du Budget Primitif de 1936 s'élevant à la somme de 600.000 frs auquel sera réuni un crédit de 1.579.370 frs 08, à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1936.

Nous vous demandons de faire vôtre cet avis.

Adopté.

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

Le Budget Supplémentaire des Hospices pour l'exercice 1936 se présente comme suit :

Recettes .....	Frs.	60.492.101 39
Dépenses .....	Frs.	60.487.211 89
Excédent de recettes.....	Frs.	4.889 50

Son examen révèle que l'équilibre est assuré par : I) l'emploi des écono-

N° 811  
Hospices de Lille  
Budget  
Supplémentaire  
de 1936  
Avis



mies de 1935 au titre du décret-loi du 16 Juillet 1935, s'élevant à 146.168 frs 80 ; II) l'inscription d'une subvention municipale de 644.552 frs 83 égale à l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes de même nature.

Notons à propos de la subvention municipale que le montant n'en sera arrêté que lorsque seront connus les résultats du Compte administratif des Hospices.

Votre Commission des Finances a particulièrement relevé un crédit de cinquante et un millions de francs pour la construction de la Cité Hospitalière, en contre-partie duquel sont inscrites les participations suivantes : Ville : trente millions ; Département : six millions ; l'Etablissement assure notamment la couverture de sa dotation par le produit de vente de capitaux.

Parmi les dépenses ordinaires ont été relevées les augmentations de crédits pour le Personnel : a) consécutivement au relèvement des salaires des employés secondaires internes et externes : 270.810 frs ; b) en suite au décret du 25 Juin 1936 portant aménagement des taux de prélèvement : 112.894 frs 05.

Sous le bénéfice de l'observation faite en ce qui concerne la subvention municipale nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, d'émettre un avis favorable à l'approbation du document qui vous est soumis.

Adopté.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 812  
—  
Lycée Fénélon  
—  
Internat  
—  
Compte  
Administratif  
—  
Exercice 1935

Nous vous soumettons le Compte Administratif de l'Internat Municipal annexé au Lycée Fénélon pour l'exercice 1935.

Il s'établit comme suit :

Recettes .....	Frs	457.148 17
Dépenses .....	Frs	438.880 78
Excédent de recettes.....	Frs	18.267 39

Cet excédent, propre aux opérations de notre Internat Municipal, a été transporté au compte Ville, à la clôture de l'exercice 1935, par application des décrets du 14 Septembre 1925 et du 17 Février 1930.

Une somme de 1.023 frs reste à recouvrer au titre « Frais de pension à la charge des familles » — déduction faite des frais d'externat simple — pour les pensionnaires non boursières.



Il n'y a pas de restes à payer.

L'excédent de recettes de l'exercice précédent s'élevait à la somme de 80.261 frs 13.

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous demandons : 1° d'approuver ce compte tel qu'il est présenté ; 2° d'admettre en recettes la somme de 18.267 frs 39.

Adopté.

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Compte Administratif de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché pour l'année 1935 se présente comme suit :

Recettes .....	Frs	14.150.746	76
Dépenses .....	Frs	9.519.327	65

Excédent de recettes.....	Frs	4.631.419	11
---------------------------	-----	-----------	----

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions : 1° de donner un avis favorable à l'adoption de ce document ; 2° d'approuver le compte de gestion dont les chiffres ont été reconnus en parfaite corrélation avec ceux du compte administratif.

Adopté.

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres Municipaux, stipule, en son article 50, que la Ville assurera le paiement des masses : musiciens, danseuses, choristes, machinistes, employés et ouvriers.

Afin de parer à toute éventualité, nous vous proposons de décider, comme les années précédentes, que, par dérogation aux dispositions de l'article précité du cahier des charges, la Ville acquittera directement — lorsque l'état de la caisse du Directeur ne lui permettra pas de le faire et suivant les besoins dûment justifiés — les différentes dépenses d'exploitation des Théâtres pendant la saison 1936-1937 en ce qui concerne notamment les artistes, les éditeurs, le costumier, l'impression, l'affichage, la patente, etc.

N° 813

Office Public  
Municipal  
d'Habitations  
à Bon Marché

Comptes  
1° Administratif  
2° de Gestion

Exercice 1935

Avis

N° 813<sup>1</sup>

Théâtres  
Municipaux

Dépenses  
de l'exploitation

Saison 1936-1937

Prise en charge  
par la Ville



Les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts aux Budgets des exercices 1936 et 1937 sous le titre « Théâtres ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 814

Office Public  
Municipal  
d'Habitations  
à Bon Marché

Budget  
Supplémentaire  
1936

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Budget Supplémentaire de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché pour l'exercice 1936 qui se présente comme suit :

Recettes .....	Frs	11.891.541 33
Dépenses .....	Frs	11.513.118 36
Excédent de recettes.....	Frs	348.422 97

Votre Commission des Finances a pu constater le montant très important de loyers restant à percevoir pour la période de 1931 à 1935 : 452.029 frs 65.

Votre Commission a pareillement relevé en ce qui concerne : 1° le groupe en construction du faubourg de Béthune : a) une réduction de crédit de 2.718.256 frs 23, motivée par la diminution de l'importance du prêt ainsi que de la subvention de l'Etat résultant des rabais consentis par les adjudicataires ; b) un crédit nouveau de 1.350.000 frs destiné au financement de travaux non prévus au projet approuvé ; 2° le groupe projeté de maisons à loyer bon marché : la suppression du crédit de 1.200.000 frs ouvert au Budget de 1935 en vue de l'acquisition du terrain nécessaire à cette réalisation.

Sous le bénéfice de l'assurance donnée par l'Organisme que tous efforts seront faits pour que n'aient jamais à jouer les garanties communales d'emprunts, nous vous demandons, en accord avec vos Commissions du Budget et des Finances, d'émettre un avis favorable à l'adoption du document.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. L'ADJOINT AUX FINANCES

MESSIEURS,

Le Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 1935 s'établit comme suit :

Recettes réalisées pendant l'exercice.....	Frs	146.129.270 19
Dépenses acquittées pendant l'exercice.....	Frs	122.925.923 02

Excédent de recettes ..... Frs 23.203.347 17

Comme pour les années précédentes, nous devons faire la discrimination entre les opérations relatives à l'occupation allemande et celles propres à l'exercice 1935. Le tableau suivant fait ressortir la situation véritable à la clôture dudit exercice :

	Opérations générales de l'exercice	A déduire Comptes de guerre	Situation propre à l'exercice 1935
RECETTES (y compris l'excédent de l'exercice 1934, soit: 37.741.027,56)	149.242.977 78	3.113.707 59	146.129.270 19
DÉPENSES .....	126.039.630 61	3.113.707 59	122.925.923 02
Excédent de RECETTES.....	23.203.347 17	>	23.203.347 17
<i>A ajouter :</i>			
a) Restes à recouvrer .....	138.117.159 97	136.784.204 32	1.332.955 65
b) Recettes à continuer.....	16.731.616 36	>	16.731.616 36
<i>A déduire :</i>			
Restes à payer .....	178.052.123 50	136.784.204 32	41.267.919 18
Restes à payer .....	498.838.934 29	459.794.832 78	39.044.101 51
Excédent de DÉPENSES.....	320.786.810 79	323.010.628 46	>
Excédent de RECETTES.....	>	>	2.223.817 67

L'excédent de 2.223.817 frs 67 représente le montant des ressources disponibles de l'exercice 1935 sur l'emploi duquel vous serez appelés à délibérer quand viendra la discussion du Budget Supplémentaire de l'exercice 1936.

Cet excédent se justifie dans la comptabilité de la manière suivante :

Excédent de recettes réalisées sur dépenses acquittées de l'exercice 1934 .....	37.741.027 56
Titres de Perception émis au titre de l'exercice 1935.....	109.721.198 28
	147.462.225 84
Prévisions de recettes qui, ultérieurement, feront l'objet de titres de perception .....	16.731.616 36
	164.193.842 20

N° 815  
—  
Ville de Lille  
—  
Compte  
Administratif  
—  
Exercice 1935  
—



*Fixations budgétaires. — Recettes.*

Budget Primitif .....	90.107.459 11	
Budget Supplémentaire .....	75.412.786 50	
Inscriptions après le vote du Budget Supplémentaire .....	4.772.124 67	
	<hr/>	170.292.361 28
Moins-values par rapport aux fixations budgétaires.....		6.098.519 08

*Excédent de recettes :*

du Budget Primitif .....	64.460 85	
du Budget Supplémentaire .....	5.953 16	
Recettes additionnelles .....	4.772.124 67	
	<hr/>	4.842.538 68

		1.255.980 40
Crédits et portions de crédits annulés faute d'emploi.....		4.535.646 07
		<hr/>
		3.279.665 67

*A déduire :*

Crédits votés après l'établissement du Budget Supplémentaire .....		1.055.848 »
		<hr/>
Total égal à l'excédent de recettes ci-dessus représentant le montant des ressources disponibles.....		2.223.817 67

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 1935 tel qu'il vous est présenté.

*Adopté.*

Félicitations à  
l'Administration  
Municipale

M. DEHOVE. — Je voudrais exprimer mes regrets et, dans le même temps, ceux du Conseil Municipal unanime, de ce que les charges importantes assumées depuis quelques mois par notre Maire, en sa qualité de Ministre de l'Intérieur, ne lui ont pas permis de présider aujourd'hui nos travaux.

Nous venons d'approuver le Compte d'Administration de notre Ville pour l'exercice 1935. J'aurais voulu, devant lui, souligner les heureux résultats de ce compte qui présente un excédent de recettes de vingt-trois millions deux cent trois mille trois cent quarante-sept francs dix-sept centimes, lequel, après avoir été affecté soit en augmentation, soit en diminution, de restes à recouvrer, de restes à payer, s'établit en définitive à deux millions deux cent vingt-trois mille huit cent dix-sept francs soixante-sept centimes.

Je voudrais, au surplus, souligner que ce résultat a pu être obtenu bien



qu'un certain nombre de postes de recettes de notre budget aient été affectés de moins-values parfois importantes résultant de la crise économique. Ce résultat a pu être atteint en dépit de ce que certains chiffres de dépenses se sont trouvés sensiblement accrus, notamment ceux que nous avons inscrits à notre budget au titre de la Solidarité sociale, particulièrement les crédits visant le chômage.

Cet heureux résultat nous devons l'attribuer à l'administration sage, prudente de notre Maire. A la vigilance qu'il apporte dans l'examen et le développement du Budget communal.

Porte-parole du Conseil Municipal unanime, je prie notre Président de vouloir bien adresser à notre Maire l'expression de nos félicitations chaleureuses, de notre gratitude affectueuse pour le dévouement qu'il ne cesse d'apporter à la chose publique.

Lui renouvelant, pour l'avenir, notre confiance entière, nous l'assurons, à nouveau que, si dans le malheur des temps, il était nécessaire qu'il fit appel au dévouement entier et sans limite du Conseil Municipal unanime, ce dévouement ne lui manquerait pas. (Applaudissements prolongés).

Je m'en voudrais si je n'associais à cet hommage notre Président et Adjoint aux Finances. Gaston Willenis incarne la probité. Chacun de nous sait qu'il apporte dans la préparation des problèmes budgétaires un dévouement inlassable, infatigable. Chacun de nous sait que, dans la défense des deniers publics, il apporte une ardeur chaque année renouvelée, qu'est constante sa vigilance dans le contrôle, dans l'exécution des prévisions budgétaires.

J'interprète les sentiments du Conseil Municipal unanime en le remerciant chaleureusement de son dévouement et en l'assurant de notre affectueuse amitié. (Vifs applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. — Nous nous associons, unanimement, aux déclarations de notre ami Dehove. Nous nous ferons une joie de les porter à la connaissance de notre Maire.

En ce qui concerne les félicitations qu'il a bien voulu m'adresser, permettez-moi de prier les membres des Commissions du Budget et des Finances de prendre la large part qui leur appartient.

Je profite de cette circonstance pour remercier le Directeur de notre Service des Finances et le personnel sous ses ordres pour le concours dévoué qu'ils m'apportent. (Applaudissements).

*Le Conseil Municipal, unanime, s'associe aux déclarations de M. Dehove et de M. le Président.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 816  
—  
Ville de Lille  
—  
Compte  
de gestion  
du Receveur  
Municipal  
—  
Exercice 1935  
—

Nous vous prions de prendre la délibération suivante en exécution de la circulaire ministérielle du 30 Janvier 1866, et d'accord avec votre Commission des Finances.

« Vu le compte-rendu par M. Paul Delporte, Receveur Municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1935 jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend : 1° le rappel du compte final de l'exercice 1934 ; 2° les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1935 ; 3° les recettes et les dépenses concernant les services hors-budget ;

« Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1935, établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion de 1936 ;

« Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de gestion de 1935 que des opérations complémentaires effectuées en 1936 ;

« Vu les Budgets Primitif et Additionnel des recettes et des dépenses présumées de l'exercice 1935, arrêtées par M. le Préfet du Département et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;

« Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Ville en a retirée ;

« délibère :

« *Article premier.* — Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1935, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'article 157 de la loi du 5 Avril 1884, le Conseil Municipal admet les recettes de la gestion de 1935 pour la somme de 139.545.340 97  
les dépenses de la gestion 1935 pour celle de..... 128.998.438 26

fixe l'excédent de la recette sur la dépense à..... 10.546.902 71  
et, attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de..... 6.815.224 83

déclare le comptable débiteur, sur son compte de gestion  
1935, de la somme de..... 17.362.127 54

« *Article deux.* — Statuant sur les opérations de l'exercice 1935, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil Municipal admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1935 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1936, savoir :



en recettes pour .....	111.501.950 22
en dépenses pour .....	126.039.630 64
<hr/>	
D'où il résulte un excédent de dépenses de .....	14.537.680 39
Le résultat définitif de l'exercice 1934 ayant présenté un excédent de recettes de.....	37.741.027 56
<hr/>	

le résultat définitif de l'exercice 1935 égal au règlement du Compte Administratif du même exercice est un excédent de recettes de ..... 23.203.347 17

« Article trois. — Le Conseil Municipal demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver le dit Compte. »

Adopté.

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

Par délibération en date du 6 Juin, la Commission Administrative des Hospices a décidé l'acquisition, moyennant le prix principal de 55.000 frs, de cinq petites maisons sises rue Fontaine-del-Saulx, Cour Vitez N<sup>os</sup> 15 à 23, érigées sur un terrain d'une superficie de 98 mètres carrés repris au cadastre sous partie du N<sup>o</sup> 3.067 de la section H, appartenant aux consorts Durant-Vitez.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de donner un avis favorable à cette opération immobilière.

Adopté.

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

Aux termes d'une délibération en date du 27 Juin, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder à M. Henri Lannoy un bail emphytéotique de dix-huit ans et un jour, à compter du 15 Mars 1936, moyennant une redevance annuelle de 4.000 frs plus charges, pour un terrain sis à Lille, rue Boucher de Perthes N<sup>os</sup> 35 et 37, d'une superficie de 1.035 mètres carrés environ, repris au cadastre sous les numéros 2.979 et 2.980 de la section H.

N<sup>o</sup> 817

Hospices

Acquisition  
d'immeubles  
rue Fontaine-  
del-Saulx

Avis

N<sup>o</sup> 818

Hospices

Arrentement rue  
Boucher de  
Perthes 35-37

Avis



D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 818<sup>1</sup>

—  
*Colonie Scolaire  
de Wormhoudt*

—  
*Fourniture  
de pain*

—  
*Substitution  
d'adjudicataire*

MESSIEURS,

Suivant marché en date du 18 Mai 1936, M. André Patou, boulanger, rue d'Herzeele, à Wormhoudt, s'était engagé à fournir le pain nécessaire à la Colonie Scolaire de Wormhoudt, pendant la période du 27 Mai au 30 Septembre 1936.

M. André Patou est décédé le 27 Juillet 1936.

Sa veuve s'offre à continuer la fourniture aux mêmes conditions que celles qui étaient faites par son mari.

Nous vous prions de vouloir bien autoriser la substitution de Mme veuve Patou aux droit et obligation de son défunt mari, en ce qui concerne le marché précité.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 819

—  
*Dégâts au  
trottoir de la  
place de la  
République*

—  
*Amission  
en recette*

MESSIEURS,

Au cours de la dernière Foire d'Hiver, le trottoir de la place de la République, face au Palais des Beaux-Arts, fut détérioré lors du passage d'une voiture appartenant à M. Belien, propriétaire du Luna-Park installé à ladite Foire.

Nous vous prions d'admettre en recette les frais de la remise en état dudit trottoir, soit 13 frs 75 que M. Belien a consenti à payer.

*Adopté.*



### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Charles Portebois, chef de la Musique Municipale, né à Lille, le 14 Février 1871, atteint d'arythmie cardiaque, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Août 1936.

Entré au service de la Ville le 16 Décembre 1911, M. Portebois comptait, au 31 Juillet 1936, vingt-quatre ans sept mois et quinze jours de service, avec un traitement moyen de 6.266 frs 66 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour vingt-quatre ans de service : 24/60 de 6.266 66..	2.506 66
Pour sept mois : 7/12 de 1/60 de 6.266 66.....	60 92
Pour quinze jours : 15/30 de 1/12 de 1/60 de 6.266 66..	4 35
	<hr/>
Total.....	2.571 93

Vu les états de services et retenues de M. Portebois ;

les certificats de MM. les Docteurs Lamblin, Dupret et Israël constatant que M. Portebois se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions d'allouer à M. Portebois, à partir du 1<sup>er</sup> Août 1936, une pension annuelle de 2.571 frs 93.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Georges-Louis Devriese, inspecteur de sûreté de 1<sup>re</sup> classe, né à Lille le 3 Octobre 1881, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 1936.

Entré au service de la Police le 1<sup>er</sup> Octobre 1906, M. Devriese comptera au 31 Octobre 1936, trente ans et un mois de service avec un traitement moyen de 13.611 frs 11 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Devriese a droit :

N° 820

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Services  
Municipaux*

—  
*Charles Portebois*  
—

N° 821

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Georges Devriese*  
—



pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 13.611 11 : 2.....	6.805 55
cinq ans : 5/40 de 13.611 11.....	1.701 38
pour un mois : 1/12 de 1 40 de 13.611 11.....	28 35
Total.....	8.535 28

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Devriese, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 1936, une pension annuelle de 8.535 frs 28.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Mme Jeanne Le Griel, gardienne à la Crèche Déliot, âgée de 60 ans et 3 mois, a cessé ses fonctions à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1936.

Entrée au service de la Crèche le 1<sup>er</sup> Août 1924, elle comptait au 31 Décembre 1935, onze ans et cinq mois de service.

En application des dispositions de la délibération du 23 Octobre 1930, Mme Le Griel a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de 100 frs par année de service, soit 1.141 frs 65.

Mais comme ladite allocation, ajoutée à la pension de 625 frs qui lui est servie au titre de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, ne peut dépasser la pension qui lui aurait été attribuée si elle avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites, soit 1.370 frs, il y a lieu de la ramener à 745 frs.

En conséquence, nous vous demandons d'allouer à Mme Le Griel, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1936, une allocation annuelle de 745 frs qui sera prélevée sur l'article 10 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1936.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet du Nord nous a communiqué une demande présentée par le gérant du magasin des chaussures « Berthelot », 6, rue Grande Chaussée, à Lille, à l'effet d'obtenir une dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire du 13 Juillet 1906.

N° 822  
Allocation  
annuelle  
et renouvelable

Services  
Municipaux

Mme Jeanne  
Le Griel

N° 823  
Repos  
hebdomadaire

Dérogation

Avis



Afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer, nous avons, conformément à la loi, provoqué l'avis des syndicats professionnels, patronaux et employés.

Un avis défavorable a été donné par l'Union Syndicale des Employés de la Région du Nord et la Chambre Syndicale des Employés de la Région Lilloise.

L'Union Locale des Syndicats Ouvriers de Lille et environs n'a pas fait connaître son avis.

Par contre, l'Union Intersyndicale des Groupements Commerciaux de l'arrondissement de Lille a répondu dans un sens favorable.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques a émis de son côté un avis défavorable à cette dérogation.

Nous vous proposons d'adopter le même point de vue.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 8 Avril 1935, nous vous demandons d'inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 50.860 frs afin de nous permettre l'achat : 1° d'appareils de protection individuelle pour moniteurs ; 2° d'extincteurs ; 3° d'appareils détecteurs de gaz ; 4° d'appareils de désinfection.

Nous vous proposons, en outre, de nous autoriser à solliciter, en temps opportun, la subvention de l'Etat à raison de ces dépenses.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Autorité Supérieure a invité le Conseil Municipal à se prononcer sur le classement dans les Monuments Historiques du Pont-Neuf.

Après examen du problème, en raison de l'intérêt restreint que présente le Pont-Neuf et de la nécessité de sa démolition pour permettre la réalisation des travaux de voirie, nous vous proposons de donner un avis défavorable à ce classement.

*Adopté.*

N° 824

—  
*Défense passive*

—  
*Achat d'appareils  
de protection*

—  
*Crédit*  
—

N° 825

—  
*Parapet  
du Pont Neuf*

—  
*Classement*

—  
*Avis*  
—



**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 826

Achat d'immeuble  
Place Wicar  
4 et 6 et Cour  
du Cerisier

MESSIEURS,

En vue d'assurer le dégagement de l'Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, nous avons obtenu de M. et Mme Fayen-Lechantre, demeurant 10, rue Saint-Gabriel, une promesse de vente d'un immeuble sis place Wicaer, 4-6 et cour du Cerisier, d'une superficie totale de soixante-dix-sept mètres carrés, repris au cadastre Section B, N°s 2145, 2146 et 2148, dont la totalité du sol doit être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition a lieu notamment moyennant un prix de quarante-cinq mille francs, ce prix comprenant : a) la valeur du sol et des constructions ; b) l'avantage accordé à la Ville de n'avoir pas à traiter avec un locataire commerçant en bail ; c) les pertes de loyer ; en un mot, toutes causes quelconques de façon à ce que la Ville soit dégagée de toute réclamation ultérieure. Le dit prix sera payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge, la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites, et la constatation par les Services Municipaux que les pièces louées par bail ont été complètement évacuées.

L'entrée en jouissance est fixée au 1<sup>er</sup> Octobre 1936. A compter de cette date, la Ville paiera aux vendeurs, jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix, calculés au taux de 5 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M<sup>e</sup> Senlis, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur un crédit à ouvrir au Budget Extraordinaire de 1937.

Adopté.

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 826

Eviction  
de locataire  
5, rue des Roblels

MESSIEURS,

La Ville est devenue propriétaire d'un certain nombre d'immeubles situés dans le quartier Saint-Sauveur et qui sont appelés à être démolis pour permettre la réalisation de notre Programme d'Embellissement et d'Assainissement.



En vue de rendre libre d'occupation l'immeuble situé rue des Robleds, 5, nous sommes entré en pourparlers avec M. Alphonse Cambier, qui a accepté d'évacuer ledit immeuble moyennant paiement d'une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 22.000 frs, après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité ; 2° de décider que le montant de la dépense, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit, seront prélevés sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et Mme Gossart-Débaecker, demeurant 14-16, place Wicar, sont propriétaires de l'immeuble portant le N° 16, d'une superficie de trente-huit mètres carrés, repris au cadastre Section B, N°s 2154 et 2155. Ils exercent dans cet immeuble ainsi que dans l'immeuble contigu N° 14, appartenant à la Ville, le commerce de meubles et de débit de boissons.

En vue d'assurer d'une part le dégagement de l'Hôtel de Ville et l'assainissement du quartier Saint-Sauveur et de permettre d'autre part la réalisation des nouveaux alignements de ce quartier, homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, M. et Mme Gossart nous ont consenti une promesse de vente de l'immeuble dont ils sont propriétaires ainsi qu'une promesse de cession de leurs droits d'occupation, tant pour le N° 16 que pour le N° 14.

Ces acquisition et éviction auront lieu moyennant un prix forfaitaire de quatre-vingt-dix mille francs, ce prix comprenant : a) la valeur du sol et des constructions de la propriété de M. et Mme Gossart ; b) l'éviction de l'ensemble des immeubles occupés ; c) l'avantage résultant pour la Ville de prendre possession d'immeubles entièrement libres ; d) des pertes de loyer ; e) les éléments incorporels du fonds de commerce supprimé, en un mot toutes causes quelconques de façon à ce que la Ville soit dégagée de toute réclamation ultérieure.

Le dit prix sera payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge, la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites, l'accomplissement des formalités de purge sur le fonds de commerce et la délivrance par M. le Greffier du Tribunal de Commerce de certificats constatant qu'il n'existe aucune inscrip-

N° 827

I. Achat  
d'immeuble  
Place Wicar 16

II. Eviction  
de locataires  
Place Wicar 14-15



tion de privilège de vendeur, de nantissement, du Trésor et d'hypothèque générale du Trésor et la constatation, par les Services Municipaux, que les deux immeubles sont totalement évacués.

L'entrée en jouissance est fixée au plus tard au 31 Décembre 1936. Cependant celle-ci pourra avoir lieu le jour de la signature de la vente, si cette signature intervenait avant le 31 Décembre 1936. La Ville paiera aux vendeurs, pour la période comprise entre la date d'entrée en jouissance, date à laquelle ils s'obligent à rendre les immeubles libres d'occupation, et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 4 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

En considération du mauvais état des immeubles et de la perte de loyer qui en est résulté, il a été convenu que M. Gossart serait exonéré du montant des loyers dus à la Ville depuis Février 1935 pour l'immeuble n° 14.

La vente sera réalisée devant M<sup>e</sup> Ibled, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, de transcription et de purge, éventuellement ceux de timbre et d'enregistrement ainsi que les frais d'insertion et de purge sur le fonds de commerce.

M. et Mme Gossart s'engagent à ne pas rouvrir une maison de même commerce et à ne pas reprendre une maison à usage de commerce, en remplacement de celles place Wicar 14-16, dans un immeuble intéressé par les projets de la Ville. Cette restriction s'applique aux immeubles du quartier Saint-Sauveur limité par les rues de Paris, des Robleds, des deux côtés, Saint-Sauveur des deux côtés, square Ruault et rue des Saluteaux, plus ceux situés rue du Curé Saint-Sauveur, ainsi qu'aux immeubles intéressés par le plan de reconstruction des quartiers démolis dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931.

Toute contravention à cet engagement enlèvera à M. et Mme Gossart le droit de réclamer une indemnité au moment de l'expropriation de l'immeuble dans lequel le commerce aurait été réinstallé.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente et de cession de droits que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur un crédit à ouvrir au Budget Extraordinaire de 1937.

**Adopté.**



### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser notre Programme d'Aménagement et d'Assainissement, ainsi que pour permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles du quartier Saint-Sauveur appartenant à la Ville et appelés à être démolis.

C'est ainsi que nous sommes entré en pourparlers avec M. et Mme Emile Nauche qui ont accepté, moyennant indemnité, de rendre libre d'occupation une partie de l'immeuble situé rue de Paris, 273.

Après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer cette indemnité à 25.000 frs.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité ; 2° de décider que le montant de la dépense, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit, seront prélevés sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vertu de l'article 3 de la loi des Finances du 31 Décembre 1907, le Conseil Municipal doit dresser, en vue des opérations foncières — propriétés non bâties — une liste contenant un nombre de noms double de celui des classificateurs et classificateurs suppléants à nommer.

Nous vous proposons en conséquence d'arrêter comme suit la liste à présenter au choix de M. le Préfet du Nord :

- MM. Albert Baert, architecte, Lambersart ;
- Juste Bour, conseiller municipal, Lille ;
- Raoul Gaubert, propriétaire, rue Jules Delacenerie, 221, à Marcq-en-Barœul ;
- Louis Delepouille, entrepreneur, La Madeleine ;
- André François, industriel, rue du Bas-Liévin, 50, Lille ;
- Léopold Leroy, à Bouvines ;
- Emile Marsy, propriétaire, Lambersart ;
- Georges Vermès, propriétaire, rue Durnerin, 19, Lille ;
- Léo Wiart, entrepreneur, rue Nicolas Leblanc, 20, Lille ;
- Albert Buhner, architecte, boulevard Montebello, 127, Lille ;
- Alexandre Dailly, propriétaire, rue Violette, 59, Lille ;

N° 827<sup>1</sup>

—  
*Eviction  
de locataire  
rue de Paris 273*  
—

N° 828

—  
*Contributions  
Directes*  
—  
*Classificateurs  
suppléants*  
—



Emile Dubuisson, architecte, 22, rue Marais, Lille ;  
 Léon Grimonprez, propriétaire, Lambersart ;  
 Leroy-Dérosiaux, entrepreneur, boulevard de la Liberté, 177, Lille ;  
 Plouvier, propriétaire, à Houplin ;  
 L. Emig, rue Victor Renard, 7, Lille ;  
 François Gervois, rue Sainte-Catherine, 7, Lille ;  
 Albert Farvaques, conseiller municipal, Lille ;  
 Marcel Debrock, rue du Bois, 34, Lille ;  
 François Salomé, rue Alfred de Musset, 8, Lille.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Roger Casier, chevilleur, demeurant 31 bis, rue de Messines, à Saint-André, a sollicité la location du petit grenier à fourrages n° 34 dépendant des Abattoirs, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1936, moyennant un loyer annuel de 81 frs 90.

Cette location peut être consentie pour trois ans avec faculté pour chacune des parties de la faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement cette demande et de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M<sup>e</sup> Defert, avocat au Conseil d'Etat, 10, square de la Tour Maubourg, Paris, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 7.500 frs, qui lui sont dus pour les affaires ci-après, terminées dans le premier semestre de 1936 :

I. — *Instance contre MM. Accou-Delattre et autres* qui s'étaient pourvus devant le Conseil d'Etat, en vue d'obtenir l'annulation d'un arrêté municipal du 21 Novembre 1932 fixant les taux et conditions de perception des droits

N° 829

Abattoirs

Location  
d'un grenier  
à fourrages

N° 830

Honoraires  
M<sup>e</sup> Defert

Règlement



de stationnement des autobus. Un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 8 Janvier 1936 a rejeté ce pourvoi ..... 2.500 »

II. — Instance contre la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue devant la Chambre Civile de la Cour de Cassation contre un jugement du Tribunal Civil de Lille, en date du 4 Juillet 1935, déclarant irrecevable la demande d'intérêts sur les redevances de stationnement s'élevant à 476.764 frs 81 que la dite Compagnie a été condamnée à payer pendant la période de guerre.

Un arrêt d'admission de la Chambre des requêtes de la Cour de Cassation a été rendu le 23 Juillet 1936..... 5.000 »

7.500 »

Nous vous demandons de décider le paiement de la somme de 7.500 frs qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Compagnie d'Assurances « La Paternelle-Accidents » garantit, depuis le 2 Février 1934, la Ville contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir du fait des accidents pouvant survenir aux membres de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique et ce, moyennant paiement d'une prime annuelle de cinq francs par membre.

Depuis la passation de ce contrat, la Compagnie a déboursé 8.900 frs pour 31 sinistres alors que la prime annuelle est de 2.500 frs.

M. Debuisne, agent régional de la Paternelle-Accidents, nous a fait connaître qu'en raison des résultats déficitaires de notre contrat, sa direction se trouve dans l'obligation de porter la prime annuelle à 6 frs 50 par membre en maintenant les garanties de la police souscrite le 2 Février 1934.

Etant donné que la dite police contient une clause permettant à la Compagnie de la résilier après chaque déclaration de sinistre, nous vous proposons de faire droit à la demande qui nous est présentée et de nous autoriser à régler cette augmentation de prime dont le montant sera prélevé sur le crédit ouvert au budget pour le fonctionnement de la Société Municipale de Gymnastique.

Adopté.

N° 834

Société  
Municipale  
de Gymnastique  
et d'Education  
Physique

Assurance  
des membres



**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 832

—  
 Illuminations  
 du Champ  
 de Foire

—  
 Marché

MESSIEURS,

Les Etablissements Gaston Vasseur, 20, rue de Courtrai, qui, depuis plusieurs années, assurent à notre entière satisfaction la décoration lumineuse du Champ de Foire, ont, à l'occasion de la prochaine Foire-Attractions d'Août-Septembre, présenté un devis d'illuminations s'élevant à 23.000 frs et comportant 4.730 lampes.

La proposition faite par les Etablissements Gaston Vasseur étant avantageuse, nous vous demandons : 1° de la ratifier ; 2° d'approuver le marché que nous vous soumettons ; 3° de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget pour l'installation des Foires Annuelles.

Adopté.

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**N° 832<sup>1</sup>

—  
 Foire-Attractions  
 d'Août-Septembre  
 1936

—  
 Occupation de  
 l'Esplanade de la  
 Citadelle

—  
 Redevance

MESSIEURS,

Nous sommes entrés en pourparlers avec l'Administration du Génie en vue de la concession de jouissance d'une partie de l'Esplanade de la Citadelle où s'installera la Foire-Attractions du 15 Août au 30 Septembre 1936.

Cette Administration consent à maintenir la redevance d'occupation à dix mille francs, chiffre de l'année dernière : cette somme sera payable en un seul terme un mois après la fin de l'occupation et, en cas de retard, portera intérêt au taux légal.

Nous vous demandons : 1° de nous autoriser à signer le procès-verbal relatif à cette concession ; 2° de décider le paiement de la dite redevance et des intérêts dont le montant sera prélevé sur le crédit de la Foire.

Adopté.

N° 833

—  
 Bains du  
 boulevard de la  
 Liberté

—  
 Fourniture  
 d'énergie  
 électrique

—  
 Installation  
 d'une cabine  
 haute tension

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

L'établissement de bains du boulevard de la Liberté consomme d'assez grandes quantités d'énergie électrique. L'installation d'un nouveau dispositif de filtrage de l'eau les a encore augmentées, au point qu'il a été reconnu que l'achat du courant serait plus avantageux en haute tension.



On estime, en effet, que les frais d'installation de la cabine de transformation nécessaire, évalués à 40.000 frs, seraient amortis en deux ans environ.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments et votre Commission du Budget, nous vous demandons de vouloir bien approuver : 1° l'inscription au Budget Supplémentaire de 1936 d'un crédit de 40.000 frs ; 2° le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des travaux.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'école primaire « Arago », boulevard Victor Hugo, dont la population scolaire est de 420 élèves ne possède qu'une galerie-abri insuffisante.

Nous vous proposons la création d'une marquise vitrée qui serait construite et adossée au mur mitoyen séparant la cour de cette école, de l'école maternelle Victor Hugo.

La dépense s'élève à environ 20.000 frs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'agréer la proposition que nous vous présentons ; 2° de voter un crédit de 20.000 frs à inscrire au Budget Supplémentaire de 1936 ; 3° de nous autoriser à confier les travaux aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A cause de l'augmentation de la population scolaire du Faubourg d'Arras, il est indispensable de procéder à la construction de deux classes provisoires en sus des dix classes déjà aménagées.

Les travaux sont évalués à 70.000 frs environ.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° d'approuver le projet que nous vous présentons ;

2° d'imputer la dépense : a) sur le reliquat s'élevant à 25.000 frs du crédit de 450.000 frs voté pour la construction du Groupe Provisoire du

N° 834

Ecole Arago

Construction  
d'une marquise  
vitrée

N° 835

Classes  
provisoires du  
Faubourg d'Arras

Construction  
de deux classes  
démontables



Faubourg d'Arras ; b) sur le crédit de 45.000 frs inscrit au Budget Supplémentaire de 1936, article 319 ;

3° de confier les travaux de bâtiment aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les urinoirs et water-closets d'écoles anciennes ne répondant plus aux conditions d'hygiène actuelle, il est indispensable de les transformer.

La dépense pour ces travaux est évaluée comme suit en y comprenant la construction de W.-C. et d'urinoirs dans les écoles où leur nombre est insuffisant :

Ecole Bichat : W.C. à moderniser.....	7.000	»
Ecole Fombelle : W.-C. et urinoirs à moderniser .....	9.000	»
Ecole Vauban : W.-C. et urinoirs à moderniser .....	8.000	»
Ecole Jeanne Maillotte : W.-C. à moderniser .....	6.000	»
Ecole Victor Duruy : W.-C. à moderniser .....	6.000	»
Ecole Pascal : W.-C. à moderniser .....	9.000	»
Ecole Paulin Parent : W.C. à moderniser ; construction de trois nouveaux W.-C. ....	11.000	»
Ecole Cabanis : W.C. à moderniser ; construction d'un nouveau W.-C. et de deux stalles d'urinoirs.....	11.500	»
Ecole Louis Blanc : W.-C. à moderniser .....	4.000	»
	<hr/>	
Total.....	71.500	»
Imprévus .....	8.500	»
	<hr/>	
Total.....	80.000	»
A déduire : prévision de rabais .....	10.000	»
	<hr/>	
Reste.....	70.000	»

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'agréer la proposition que nous vous soumettons ; 2° d'ouvrir au Budget Supplémentaire de 1936 un crédit de 70.000 frs ; 3° de nous autoriser à confier les travaux aux entrepreneurs de travaux d'entretien aux conditions de leur adjudication.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 10 Avril 1926, vous avez décidé d'augmenter le nombre des bouches d'incendie de 80 m/m à raison d'environ vingt à vingt-cinq par an.

Pour l'année 1936 votre Commission des Services Publics propose :  
1° de poser vingt-cinq bouches aux emplacements indiqués par le Commandant du Bataillon de Sapeurs-Pompiers ; 2° d'en confectionner cinq en sus des vingt-cinq dont il est question ci-avant, de façon à avoir une réserve en magasin et parer ainsi à toute éventualité.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver ce programme et décider :

1° que les trente bouches d'incendie seront exécutées par les soins de l'atelier du Service des Eaux ;

2° qu'elles seront posées par l'adjudicataire des travaux d'entretien des distributions d'eaux potables et d'eaux industrielles aux conditions de son marché ;

3° que les dépenses, évaluées à 50.000 frs, seront imputées sur un crédit d'égale importance à ouvrir au Budget Supplémentaire de l'exercice 1936.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Directeur de la Compagnie Continentale du Gaz nous a informé, par lettre du 29 Mai, de la suppression de canalisations pour vapeur et sonnerie électrique, rue de la Caserne Saint-André, à Lille.

Ces emprises avaient été autorisées par délibération du 21 Décembre 1928 moyennant le paiement d'une redevance de deux cents francs.

L'enquête effectuée ayant reconnu l'exactitude de la déclaration, nous vous proposons d'annuler, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1937, la redevance établie au nom de la Compagnie Continentale du Gaz.

*Adopté.*

N° 837

—  
*Nouvelles bouches  
d'incendie*

—  
*Crédit*

N° 838

—  
*Voie Publique*

—  
*Canalisation*

—  
*Annulation  
de redevance*



**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 839

Usine d'Emmerin

Travaux

I. Décompte  
définitifII. Réception  
définitive

MESSIEURS,

Le 30 Juillet, une Commission composée de MM. Dehove, adjoint au Maire, Leroy et Martin, conseillers municipaux, Cochez, directeur des Travaux, Courthéoux, ingénieur, s'est rendue à l'Usine d'Emmerin, pour examiner et vérifier les travaux exécutés par les Etablissements Sattler.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Services Publics, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 12.000 frs montant du marché.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 840

Forages Nord

Travaux

I. Réception  
définitiveII. Décompte  
définitif

MESSIEURS,

Le 30 Juillet 1936, une Commission composée de MM. Dehove, adjoint au Maire ; Leroy et Martin, Conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux ; Courthéoux, Ingénieur, s'est rendue aux forages Nord pour examiner et vérifier les travaux exécutés par la Société Anonyme des Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Services Publics, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 142.050 francs montant du marché.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**N° 840<sup>1</sup>Construction  
d'égouts  
en vue de la  
suppression  
du canal du  
Moulin St-Pierre

MESSIEURS,

Le projet que nous vous soumettons a pour objet la construction d'un égout, rue Comtesse, et d'un tronçon d'égout, rue de la Monnaie, en vue de la suppression des canaux et aqueducs existants entre la rue de la Monnaie et l'avenue du Peuple Belge.



Ces ouvrages, qui sont situés sous les maisons, constituent un danger pour l'hygiène publique et même temps qu'ils sont une cause d'humidité et par conséquent d'insalubrité pour les habitations voisines. Il importe donc de les faire disparaître.

Conformément à l'avis émis par votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons : 1° d'approuver le projet dont il s'agit ; 2° de décider que le montant de la dépense, évaluée approximativement à 90.000 frs, sera prélevé sur les disponibilités du crédit alloué pour la « construction d'égouts collecteurs et secondaires » ; 3° de nous autoriser à faire exécuter les travaux pas nos équipes dites de « chômeurs ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville de Ronchin a présenté en 1931 à l'approbation préfectorale un projet de construction d'égouts dans diverses rues de la localité. Ce projet prévoyait le déversement des eaux usées dans des puits absorbants creusés autrefois par le Génie et situés dans le terrain d'aviation de Ronchin.

Ce projet n'a pas reçu l'approbation de la Commission sanitaire qui a estimé qu'il convenait de prévoir l'évacuation des eaux de Ronchin dans les collecteurs de la Ville de Lille, avant d'exécuter les ouvrages projetés.

A cet effet, la commune de Ronchin a soumis un projet de construction d'un collecteur destiné à permettre le déversement des eaux de Ronchin dans les égouts de Lille. Cet ouvrage aurait en outre l'avantage de permettre la suppression des puits absorbants situés dans le terrain d'aviation et qui constituent une gêne pour la navigation aérienne en même temps qu'un danger pour la santé publique.

La longueur du collecteur serait de 1.235 mètres sur le territoire de Lille. Il entraînerait une dépense totale de 400.000 frs dont 190.000 frs pour la partie située sur notre Commune.

Le projet a été accepté par le Conseil Supérieur d'Hygiène de France et a reçu l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

La Ville de Ronchin a demandé à la Ville de Lille de participer dans la dépense de construction du tronçon situé sur le territoire de Lille. Par délibération de son Conseil Municipal, en date du 5 Juillet 1935, elle s'est engagée à contribuer aux frais de curage des égouts et collecteurs de Lille, recevant les eaux de Ronchin, au prorata du nombre d'habitants desservis. Elle a décidé, en outre, dans le cas où la Ville de Lille procéderait à l'épura-

N° 841

Construction  
d'un égout pour  
permettre l'envoi  
des eaux de  
Ronchin dans le  
réseau d'égouts  
de Lille



tion de ses eaux résiduaires, de participer aux dépenses de toute nature effectuées dans ce but ou de prendre toutes dispositions pour n'envoyer dans les égouts de Lille que des eaux épurées.

Au cours d'entretiens entre les représentants des deux communes, il a été établi que notre participation pourrait équitablement être fixée à un maximum de 115.000 frs, étant entendu que cette somme serait réduite proportionnellement au montant des travaux réellement exécutés sur le territoire de Lille (y compris honoraires de direction) par rapport au chiffre de 190.000 frs, montant de l'estimation.

Dans sa séance du 3 Avril 1936, la Chambre de Commerce de Lille a décidé de mettre à la disposition de la Ville de Lille, pour la construction du collecteur en question, une somme forfaitaire de 30.000 frs à répartir entre Lille et Ronchin proportionnellement au montant des travaux réellement exécutés sur les territoires respectifs des deux communes.

La part incombant à la Ville de Lille s'élèvera à environ 130.750 frs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique et des Finances, d'inscrire au Budget Supplémentaire de 1936, un crédit de 130.750 frs et d'admettre en recette, au même budget, une somme de 30.000 frs, montant de la contribution de la Chambre de Commerce.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un projet ayant pour objet la construction d'un égout rue Philippe de Comines, entre les rues de Fontenoy et de Douai, en vue d'assurer l'écoulement direct des eaux usées qui stagnent dans les ruisseaux de la dite rue.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons : 1° d'approuver ce projet ; 2° de décider que la dépense, évaluée approximativement à 66.000 frs, sera prélevée sur les disponibilités du crédit alloué pour la construction d'égouts collecteurs et secondaires ; 3° de nous autoriser à faire exécuter les travaux par nos équipes dites « de chômeurs ».

*Adopté.*

N° 841

Caïne d'Kumoris

Terrains

I. Travaux  
définis

II. Réception  
définie

138 7

Construction  
d'un égout pour  
permettre l'écoulement  
des eaux de  
Fontenoy vers le  
réseau d'égouts  
de Lille

II. Travaux  
définis

Construction  
d'un égout

N° 841<sup>1</sup>

Réseau d'égouts  
d'eaux pluviales

Construction  
d'un égout rue  
Philippe de  
Comines entre les  
rues de Fontenoy  
et de Douai

Construction  
d'un égout

en vue de la  
suppression  
du canal du  
Moulin St-Pierre



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La rue Etienne Marcel, voie privée, ne peut être mise en état de viabilité parce qu'il n'existe aucun égout dans la rue de Bavai capable de recevoir ses eaux pluviales et ménagères.

Le projet que nous vous soumettons a pour objet la construction d'un égout dans les rues de Bavai et du Grand Balcon, en vue de desservir la rue Etienne Marcel.

Cet ouvrage, qui se raccordera dans l'avenir au collecteur de la Foire Commerciale, ne peut être réalisé actuellement dans sa partie aval dont le tracé est occupé par des immeubles à exproprier.

Pour réaliser à bref délai la partie amont, qui permettrait l'assainissement du quartier des rues Etienne Marcel, de Bavai et du Grand Balcon, autorisation a été demandée à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord de raccorder provisoirement cet ouvrage à l'égout existant sous les voies ferrées de la gare de Fives.

La Compagnie du Chemin de Fer du Nord autorise ce raccordement suivant le projet de convention que nous vous soumettons, qui, outre certaines clauses d'ordre technique, stipule que la Ville paiera, à titre de redevance, une indemnité annuelle de vingt-six francs.

Conformément à l'avis de vos Commissions de la Voie Publique et des Finances, nous vous demandons de vouloir bien : 1° approuver le projet présenté ; 2° nous autoriser à signer la convention précitée ; 3° inscrire au Budget Supplémentaire de 1936 une dépense de 127.940 frs, montant du projet.

Nous vous proposons en outre de faire exécuter les travaux en question par les équipes dites de « chômeurs » du Service du Démantèlement.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par Mmes Franquet et Van Doornick, demeurant à Lille, rue Marengo, 7.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue

N° 842

—  
Rue  
Etienne Marcel  
—  
Mise en état  
de viabilité  
—

N° 843

—  
Lotissement  
terrain  
rue Marengo  
—  
Avis  
—



Marengo, d'une contenance de 425 m<sup>2</sup> environ et repris au cadastre sous partie du n° 477 de la Section D.

La rue Marengo est une voie publique en parfait état de viabilité et d'assainissement.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis, étant entendu que le lotisseur se conformera par ailleurs aux prescriptions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs éventuels l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les constructions en bois seront interdites dans les cours ;

3° le terrain sera divisé en deux parcelles de six mètres de front à rue.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 843<sup>1</sup>  
—  
Lotissement  
Place des Quatre  
Chemins, rues  
des Postes, d'Iéna

—  
Avis  
—

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par la Société A.R.L. Catel-Béghin et Fockedey, 2, rue d'Iéna, à Lille.

Ce projet est déposé en vue d'obtenir l'autorisation préfectorale nécessaire pour le lotissement d'un terrain d'une contenance de 93 ares 30 centiares, situé en bordure de la place des Quatre Chemins, de la rue des Postes et de la rue d'Iéna.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous condition qu'il sera complété par les dispositions suivantes :

1° la rue nouvelle devra posséder sous chaque trottoir une canalisation d'eau potable d'au moins 80 m/m de diamètre. La fourniture et la pose de ces canalisations seront exécutées par l'entrepreneur adjudicataire du Service des Eaux de la Ville aux conditions de son marché et déduction faite du rabais consenti. Ces canalisations seront raccordées sur celle de la place des Quatre Chemins ;

2° les branchements des bouches d'égout projetées doivent être consti-



tuées par des tuyaux de 0 m. 50 de diamètre intérieur et non de 0 m. 30 comme le prévoit le programme des travaux ;

3° les lotisseurs devront imposer aux acquéreurs éventuels l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

4° les dépendances formant marteau seront adossées par paires afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération des pièces habitables donnant sur cour ;

5° les constructions en bois seront interdites dans les cours pour empêcher l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause ;

6° le lotissement étant dans son ensemble affecté à l'habitation, aucun établissement dangereux, insalubre ou incommode de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes ni ceux de la 3<sup>e</sup> classe désignés par le décret du 3 Août 1932 portant Règlement d'Administration Publique pour l'application de la loi du 19 Décembre 1917 modifiée par la loi du 20 Avril 1932, ne pourra être installé dans le périmètre du lotissement.

Nous vous demandons enfin de décider qu'en raison de l'abandon par le lotisseur des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue d'Iéna et à l'ouverture du prolongement de la rue Racine, la Ville se chargera de la mise en état de viabilité de la rue Racine prolongée étant toutefois entendu que la Ville ne prend aucun engagement quant à la date de réalisation de cette mise en état de viabilité.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Programme des Grands Travaux adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 27 Février 1931, approuvé par décret du 2 Septembre 1931, et pour la réalisation duquel a été décidé un emprunt de 150 millions à contracter en trois tranches, comprend la construction d'un Institut-Médico-Légal et de Médecine Sociale.

La construction de cet Institut a été entreprise par l'Université de Lille. Notre Ville intervient dans le financement, pour un montant forfaitaire d'un million de francs, somme comprise dans la troisième tranche d'emprunt non complètement réalisée à ce jour.

M. le Recteur de l'Académie, en nous informant que se trouve terminée l'Institut, demande, au nom du Conseil Universitaire, que nous lui versions,

N° 844

*Programme des  
Grands Travaux*

*Fonds d'emprunt*

*Règlement  
à l'Université  
de Lille d'une  
partie de la part  
contributive de  
la Ville à la  
dépense de  
construction  
de l'Institut  
Médico-Légal*



dans la présente année, un acompte de 500.000 frs à valoir sur notre participation, afin de lui permettre de régler les entrepreneurs.

Envers l'Université, notre Ville est également débitrice d'une somme de 745.000 frs, à titre de subvention pour la construction des maisons : a) des Etudiants, b) des Etudiantes. Par contre notre Ville est créancière d'une somme de 1.270.144 frs 50, valeur des terrains sur lesquels sont érigés les bâtiments à usage de logements pour Etudiants et Etudiantes.

Il résulte de ce qui précède que la créance de l'Université ne s'élève plus qu'à 474.855 frs 50.

Dans ces conditions, nous vous proposons, d'accord avec vos Commissions a) des Finances b) de la Voie Publique, de fixer à 474.855 frs 50 la somme à verser à l'Université et de décider, en raison de l'absence de dotation, que cette dépense sera imputée sur l'article « Fonds d'emprunt » n° 123 du Budget Supplémentaire de 1936 « Egouts collecteurs et secondaires » étant entendu que la position de ce dernier poste sera rétablie lors de la réalisation du reliquat de la troisième tranche de l'emprunt de 150 millions, par un virement de pareille somme sur la dotation attribuée à l'Institut Médico-Légal.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 845  
 —  
 Programme des  
 Grands Travaux  
 —  
 Fonds d'emprunt  
 —  
 Virement  
 de crédit

Parmi les travaux d'édilité prévus au Programme des Grands Travaux agréé par décret du 2 Septembre 1931, figure la construction d'une Cité Hospitalière.

L'emprunt de 150 millions, voté pour la réalisation du Programme prévoit, en ce qui concerne la Cité Hospitalière, une dotation de vingt et un millions devant couvrir : I) le prix des terrains, les frais et indemnités d'éviction, somme évaluée à dix-huit millions cinq cent mille francs : II) notre participation fixée à deux millions cinq cent mille francs dans la dépense de construction d'un hôpital-cure dénommé Hôpital Albert Calmette.

La dépense de 21 millions n'est financée que jusqu'à concurrence de 18 millions par un crédit de cette importance ouvert lors de la réalisation de la première tranche de l'emprunt précité et ce crédit est presque épuisé.

Le reliquat de la dotation, soit 3 millions, ne pourra être prévu avant la réalisation de la troisième tranche dudit emprunt.

Cependant la Ville est redevable : I) envers les Hospices, d'une somme de quatre cent trois mille francs représentant le reliquat de sa participation aux frais de construction de l'hôpital-cure dont les travaux, presque terminés,



se poursuivent ; II) d'une somme globale de huit cent mille francs environ, pour acquisitions de terrains.

En attendant que soit réalisée la troisième tranche de l'emprunt voté, il convient de pourvoir à ces dépenses.

Le crédit d'emprunt « Chauffage central et Electrification des Ecoles Primaires et Maternelles », s'élevant à un million deux cent mille francs et provenant de la deuxième tranche, n'est pas entamé. Les projets des travaux envisagés sont au Ministère et leur exécution n'est prévue que pour fin 1937.

Dans ces conditions et afin de faire face aux dépenses urgentes pour la Cité Hospitalière, nous vous proposons d'accord avec vos Commissions 1<sup>o</sup> des Finances, 2<sup>o</sup> des Bâtiments de virer du poste article 129 du Budget Supplémentaire « Chauffage central et Electrification des Ecoles Primaires et Maternelles », sur le poste, article 116 du même Budget « Cité Hospitalière », une somme d'un million de francs, étant entendu que le crédit débité sera reconstitué lors de la réalisation de la troisième tranche.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Notre programme de Grands Travaux adopté par décret du 2 Septembre 1931 et pour la réalisation duquel fut voté l'emprunt de cent cinquante millions à contracter par tranches successives, comprend la construction d'un établissement de bains, quartier de Moulins-Lille.

Le tableau de répartition de l'emprunt affecte, à la construction de l'établissement de bains précité, une somme de deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille francs à prélever savoir : un million sur la deuxième tranche de cinquante millions ; un million sept cent quatre-vingt-treize mille francs sur la troisième tranche.

Jusqu'ici, ont été réalisées : 110.461.000 frs, dont 100.000.000 de frs au titre des première et deuxième tranches ; et 10.461.000 frs destinés à la construction de l'Institut Diderot sur la troisième tranche.

La construction de l'établissement de bains se poursuit alors que la portion de crédit d'un million est presque épuisée. Il convient cependant d'assurer sans interruption le financement des travaux.

Votre Commission des Finances propose que soient affectées, par virement au crédit « Bains Moulins-Lille », les économies constatées aux postes fonds d'emprunt groupés ci-contre et dont le montant s'élève à 749.617 frs 35 :

N° 846

—  
*Programme des  
Grands Travaux*  
—  
*Fonds d'emprunt*  
—  
*Virements de  
disponibilités  
de crédits  
sur le crédit  
« Bains  
Moulins-Lille »*  
—



Article 107 du B.S. Dérasement Portes d'Arras et de Douai..	300.857 38
Article 108 du B.S. Dérasement Porte Saint-André. Egout....	40.000 »
Article 111 du B.S. Aménagement de la fortification entre la gare Saint-Sauveur et la rue Gustave Delory .....	300.000 »
Article 118 du B.S. Chauffage central. Ecoles Primaires supé- rieures .....	96.700 12
Article 124 du B.S. Ancien lit de la Basse-Deule .....	8.842 07
Article 125 du B.S. Place Delecroix. Aménagement .....	3.217 78
Total.....	749.617 35

Les règles de Comptabilité Publique autorisant l'opération projetée, nous vous prions dès lors, d'accord avec vos Commissions : a) des Bâtiments, b) de la Voie Publique, c) des Finances, de vouloir bien décider le virement de ces disponibilités sur l'article 131 du Budget Supplémentaire « Bains de Moulins-Lille » étant entendu que se trouvera réduit de 749.617 frs 35 le reliquat de la troisième tranche d'emprunt restant à réaliser.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 847  
—  
Fonds de réserve  
pour la Gare  
de Passage  
—  
Affectation  
conditionnée  
d'une somme  
de 2.600.000 frs  
aux Services  
Budgétaires  
—

En sa séance du 21 Juillet 1931, délibérant sur le problème de la Gare de Passage, le Conseil Municipal a décidé que le prix des ventes de terrains ou de propriétés appartenant à la Ville — pour toutes opérations de ventes ou de recettes effectuées à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1931 — serait versé à un compte spécial de réserve pour la Gare de Passage.

Ce compte a été ouvert aux services Hors-Budget sous la rubrique « Fonds de réserve pour la Gare de Passage » ; le solde créditeur de ce compte s'élève actuellement à la somme de : 2.607.153 frs 60.

Pour faire face aux dépenses obligatoires ou inopinées comprises dans le Budget Supplémentaire de 1936 que nous vous soumettrons tout à l'heure, vos Commissions du Budget et des Finances ont proposé d'insérer parmi les recettes, une prévision de 2.600.000 frs à provenir du Fonds de réserve pour la Gare de Passage.

Il est entendu au surplus : 1° que le compte débité sera reconstitué par une opération contraire dès que les circonstances le permettront ; 2° que cette opération ne modifie en rien les termes de la délibération du 21 Juillet 1931, le compte « Fonds de réserve pour la Gare de Passage » continuant de subsister.



Nous vous prions dans ces conditions, en accord avec vos Commissions du Budget et des Finances de : 1° donner, sous les réserves précitées, votre agrément à la proposition qui vous est soumise ; 2° de décider que le prélèvement ne s'opérera qu'au fur et à mesure des besoins et jusqu'à concurrence de la somme fixée.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi des Finances du 30 Juin 1930, la durée des services accomplis dans les Polices municipales par des Commissaires et Inspecteurs de la Sûreté générale, entre en compte dans le calcul de liquidation de la pension de ces fonctionnaires.

La pension tout en étant liquidée sur l'ensemble des services, incombe à chacune des collectivités intéressées proportionnellement à la durée des services qui lui ont été rendus.

Le 31 Janvier 1905, M. Désiré-Alfred Glabecke, né le 6 Août 1874, à Wattignies, secrétaire de police, tributaire de la Caisse des Retraites des Employés Municipaux de notre ville depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 1896, quittait son emploi, étant nommé Commissaire de police.

A la date du 1<sup>er</sup> Décembre 1933 M. Glabecke prenait sa retraite.

Le Ministère des Finances — Caisse Centrale du Trésor Public — nous invite à verser notre part contributive dans la pension servie pour la période du 1<sup>er</sup> Décembre 1933 au 7 Février 1934 soit la somme de mille trois cent trente-six francs.

La détermination de notre part contributive étant conforme, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, de décider le paiement au Trésor de la somme de mille trois cent trente-six francs par imputation sur l'article 29 du Budget Extraordinaire du présent exercice « Réserve pour paiement des dettes des exercices antérieurs ».

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nos Budgets : a) Supplémentaire de 1935, b) Primitif de 1936, c) Supplémentaire de 1936 que vous allez voter, comprennent une recette à provenir d'aliénations d'obligations amortissables 5 % 1928-1943, reçues en paiement de dommages de guerre.

N° 848

—  
*Pension Civile*

—  
*Part contributive  
de la Ville*

N° 849

—  
*Titres  
de dommages  
de guerre*

—  
*Aliénation*



Ces inscriptions budgétaires s'élèvent respectivement à 1.100.000 frs, 1.350.000 frs et 1.251.000 frs formant globalement une somme de 3.701.000 frs représentant la valeur nominale totale des titres.

Notons que l'aliénation, au cours actuel, produirait environ 3.800.000 frs.

Voici le relevé numérique de ces capitaux repris à l'état de l'actif établi par M. le Receveur Municipal :

Série	Numéros	Nom- bre	Valeur nomi- nale unitaire	Valeur nominale tota.
01	24.473 à 24.477	5	100	500
01	24.877 à 24.881	5	100	500
30	4.806 à 5.000	370	10.000	3.700.000
31	5.001 à 5.175			
			Total.....	3.701.000

L'article 972 de l'Instruction Générale du 20 Juin 1859 sur la Comptabilité Publique précise que l'aliénation des rentes sur l'Etat et capitaux de même ordre nécessite l'accomplissement de formalités comme en matière de vente d'immeubles.

Dès lors, pour que soient remplies les formalités prévues, nous vous prions, en accord avec vos Commissions du Budget et des Finances, de vouloir bien nous autoriser : 1° à aliéner les capitaux ci-dessus énoncés ; 2° à solliciter la délivrance de l'arrêté préfectoral prévu par les articles 68 et 69 de la loi municipale.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir divers immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit par cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, nous avons invité les entrepreneurs de démolition à nous faire connaître leurs prix. Nous avons retenu les propositions ci-après comme étant les plus avantageuses :

N° 850

—  
Démolitions  
d'immeubles  
appartenant  
à la Ville

—  
Admission  
en recette



Nom et adresse de l'entrepreneur	Situation des immeubles démolis	Montant de l'offre
M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest	Rue Jeanne Hachette, 28 et 189	500 >
M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest	Kiosque à musique du Jardin Vauban.	400 >

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le nombre des crochets réservés au commerce des viandes foraines dans les Halles Centrales est insuffisant. La suppression des étaux inutilisés permettrait par un aménagement des étaux en service la création de 240 nouveaux crochets.

Les travaux sont évalués à 50.000 frs environ.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous prions : 1° d'agréer le projet que nous vous présentons ; 2° d'ouvrir au Budget Supplémentaire un crédit de 50.000 frs ; 3° de nous autoriser à confier aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien, aux conditions de leur adjudication, les travaux autres que ceux concernant la fourniture et l'implantation des crochets pour lesquels des propositions vous seront soumises ultérieurement.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission des Bâtiments a émis un avis favorable à la transformation en fosses septiques des fosses d'aisances de la Maison des Etudiants.

L'ensemble des travaux est évalué à 20.000 frs.

Nous vous demandons : 1° d'approuver le projet que nous vous présentons à cet effet ; 2° de voter un crédit spécial d'égale importance ; 3° de

N° 851

Halles Centrales

Augmentation  
du nombre  
des crochets

Suppression  
d'étaux

Nouvel  
aménagement

N° 852

Maison  
des Etudiants

Installation de  
fosses septiques

Crédit



nous autoriser à confier les travaux, autres que la fourniture et la pose de l'appareillage des fosses, aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 853  
—  
*Bourse du Travail*  
—  
*Installations  
électriques*  
—  
*Réfection  
et extension*  
—

Les installations électriques de la Bourse du Travail exécutées en 1926-1927 exigent une révision générale accompagnée d'une réfection. D'autre part, l'extension de certains services a entraîné l'aménagement de nouveaux locaux dans lesquels des installations d'éclairage provisoires doivent être rendues définitives.

D'une étude effectuée par notre Service des Travaux, il résulte que la dépense à prévoir pour réaliser cette réfection et ces extensions serait de 16.000 francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de vouloir bien :

1° décider l'inscription au Budget Supplémentaire d'un crédit de 16.000 francs ;

2° approuver le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des travaux.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 854  
—  
*Liquidation  
de pension*  
—  
*Police*  
—  
*Veuve*  
*Richard Crombez*  
—

M. Richard-Gustave Crombez, ancien gardien de la paix de 2<sup>e</sup> classe, est décédé le 1<sup>er</sup> Juillet 1936, en possession d'une pension de 3.100 frs 56, sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 2 Décembre 1934.

Sa veuve, la dame Henriette-Marie Desbonnet, sollicite le règlement de sa pension de retraite ainsi que celle de ses deux enfants mineurs conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Desbonnet est née à Prêmesques, le 12 Mai 1895 ;

2° que ladite dame Desbonnet et M. Crombez ont contracté mariage le 9 Avril 1921 ;

3° que de ce mariage sont issus :



- a) Odette-Henriette-Marie Crombez, née le 24 Avril 1921, à Lambersart ;
- b) Claude-Marcel-Richard Crombez, né le 10 Janvier 1925, à Lambersart ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Crombez ;

le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1° article 7 — que Mme Veuve Crombez a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 3.100 56 : 2.....	1.550 28
2° article 8 — que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit 1.550 28 × 2	310 04
10	
Total.....	1.860 32

En conséquence, nous vous proposons de régler la pension annuelle de Mme Veuve Crombez et de ses enfants à 1.860 frs 32, à partir du 2 Juillet 1936, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 30 Juin 1936 vous avez décidé l'ouverture d'un crédit d'un million de francs destiné à faire face aux dépenses de secours en nature et en argent aux familles nécessiteuses des grévistes.

La Société « Les Coopérateurs », 147, rue d'Arras, a consenti à livrer le pain nécessaire avec un rabais de quinze centimes au kilo sur la taxe officielle.

Ces conditions sont les plus avantageuses qui nous aient été faites, compte tenu notamment des difficultés inhérentes au transport sur place et à la livraison par menues portions.

Nous vous prions, dès lors, de vouloir bien nous autoriser à passer avec ladite Société le marché que nous vous soumettons et dont le montant s'élève à 75.000 frs environ.

*Adopté.*

N° 854

Grèves de  
l'agglomération  
lilloise

Secours en nature

Marché



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 855  
—  
Ville de Lille  
—  
Budget  
supplémentaire  
de 1936  
—

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 1936, préparé par votre Commission du Budget, soumis à votre Commission des Finances, puis examiné par l'Administration Municipale se présente comme suit :

Recettes .....	64.928.646 32
Dépenses .....	64.925.933 85

Excédent de Recettes .....	2.712 47
----------------------------	----------

Le solde de l'exercice clos s'élève à la somme de 2.223.817 67 contre 5.123.102 07 pour l'exercice 1934, soit une différence en moins de 2.899.284 40.

La diminution de ce reliquat, résulte de moins-values et suppressions de recettes ; de l'accroissement des charges d'assistance.

Parmi les moins-values citons : Produit des centimes communaux : 800.000 frs ; Part de la Ville dans le produit du décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires : 155.000 frs ; Part de la Ville dans le Fonds Commun des contributions indirectes créé par la loi du 22 Février 1918 portant suppression des droits d'octroi sur l'alcool et les boissons hygiéniques : 141.500 frs. Parmi les suppressions de recettes : le reliquat de la deuxième tranche de l'Emprunt de 150 millions soit 607.500 frs, constituant la différence entre le montant des souscriptions et la valeur nominale totale des titres de l'Emprunt obligatoire. En ce qui concerne les dépenses d'assistance, notons que celles ayant trait au chômage se sont élevées à un chiffre supérieur de 715.000 frs comparativement aux dépenses de 1934.

\* \* \*

Ci-dessous nos propositions d'emploi : 1° des ressources laissées disponibles par le Compte précédent ; 2° des recettes nouvelles qui se sont révélées en cours d'exercice ; 3° du montant des économies réalisées en 1935 en application du décret-loi du 16 Juillet 1935.

### TITRE I. — RECETTES

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

Résultat de l'exercice 1935. — Excédent des recettes réalisées sur les dépenses acquittées.....	23.203.347 17
Art. 1 à 34. — Restes à recouvrer de l'exercice 1935.....	1.332.955 65

#### CHAPITRE II

Art. 35 à 69. — Recettes non réalisées des exercices antérieurs (titres non établis) .....	16.731.616 36
--	---------------



CHAPITRE III

*Recettes nouvelles*

Souscription publique pour les familles des chômeurs .....	80.000 »
Distribution d'eau à Mons-en-Barœul et à Lambersart. Prix de cession de canalisations à la Société des Eaux du Nord .....	36.000 »
Emprunt de 10.461.000 francs au Fonds Commun du Travail pour la construction de l'Institut Diderot. Réalisation de la 2 <sup>e</sup> tranche de 3.461.000 frs. Décret du 15 Mai 1934. (Contrat des 23 et 25 Novembre 1935, approuvé le 6 Décembre 1935) .....	3.461.000 »
Titres de dommages de guerre amortissables en 15 ans 1928-1943, Série 08, sortis au tirage et remboursés au pair. ....	24.200 »
Reversement de secours de chômage indûment touchés .....	1.000 »
Remboursement de contributions par divers occupants de locaux et d'immeubles appartenant à la Ville.....	200 »
Installation du chauffage central aux écoles primaires supérieures de filles et de garçons. Subvention du Département. Solde .....	14.352 »
Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique. Exercice 1935 .....	400 »
Subvention de l'Etat dans la dépense d'acquisition d'un appareil photographique pour l'Ecole de plein air..	250 »
Fonds municipal de chômage. Subvention de l'Etat et du Département se rapportant aux crédits ouverts en cours d'exercice .....	13.030.000 »
Construction d'un égout rue Victor Renard, entre les rues Garibaldi et Berthelot. Participation des propriétaires riverains .....	20.000 »



Affaire Van Cleef et Arpels. Participation de la Compagnie d'Assurance dans la dépense réglée par la Ville .....	12.020 10	
Suppression de l'Arbonnoise. Part contributive d'un propriétaire riverain dans la construction de l'égout .....	742 »	
Eglise Notre-Dame de Consolation. Travaux divers. Participation du Culte.	8.000 »	
Eglise Saint-Etienne. Travaux divers. Participation du Culte .....	5.000 »	
Fonds Municipal de chômage. Bonification accordée par l'Etat au titre de l'année 1935. Décret du 2 Juin 1936...	942.400 »	
Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul. Travaux de grosses réparations. Participation du Culte .....	10.000 »	
Dommages de guerre. Titres aliénables. Produit d'aliénations .....	1.251.000 »	
Subvention de la Chambre de Commerce de Lille pour la construction d'un égout collecteur destiné à permettre le déversement des eaux de Ronchin dans le réseau d'égout de Lille.....	30.000 »	
Grèves de l'agglomération lilloise. Secours en nature et en argent aux familles nécessiteuses des grévistes. Subvention de l'Etat .....	504.000 »	
Participation de l'Université dans la dépense d'achat de tables nécessaires aux sessions du Baccalauréat .....	14.000 »	
Eglise Sainte-Catherine. Travaux de réparations. Participation du Culte ....	850 »	
Fonds de réserve de la Gare de Passage..	2.600.000 »	
Economies réalisées en 1935 au titre du prélèvement institué par le décret-loi 16 Juillet 1935. Emploi .....	1.615.313 04	
		23.660.727 14
Total des Recettes.....		64.928.646 32



TITRE II. -- DEPENSES

CHAPITRE I<sup>er</sup>

Art. 1 à 183. — Restes à payer de l'exercice 1935..... 39.044.101 51

CHAPITRE II

*Dépenses nouvelles*

Nous les avons groupées en six rubriques :

I. — *Crédit voté au cours de notre séance du 28 Mai 1936.*  
Art. 184.

Fonds municipal de chômage. Reversement à l'Etat de subventions indûment allouées au cours des années 1931-1932-1933 ..... 131.392 73

II. — *Crédits votés au cours de notre séance du 30 Juin 1936. Art. 185 à 211* ..... 5.855.306 90

(Soulignons que les art. 205 et 206 concernant respectivement : 5.000.000 frs pour les secours en argent aux chômeurs, 700.000 frs pour secours en nature et argent aux familles nécessiteuses des grévistes. — Subvention de l'Etat).

III. — *Insuffisances à la clôture de l'exercice 1935. Art. 212 à 217* ..... 597.763 63

(Dans la somme de 597.763 frs 63 est comprise celle de 373.543 frs 63 représentant le solde du contingent de l'exercice 1934 « Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables »).

IV. — *Suppléments de crédits maintenant connus, à rattacher aux crédits ouverts au Budget de 1936. Art. 218 à 311* ..... 12.362.380 »

Entre autres suppléments :

*Au Personnel* par suite de :

- a) l'abrogation du décret du 16 Juillet 1935 augmentant le délai d'avancement ..... 88.450 »
  - b) l'augmentation des salaires du Personnel auxiliaire ..... 222.900 »
  - c) l'aménagement des prélèvements (Décret du 25 Juin 1936) ..... 640.930 »
- Chauffage des bâtiments communaux.... 100.000 »
- Fêtes et cérémonies publiques ..... 400.000 »



Subvention à la Caisse des Ecoles. —		
Camps de vacances .....	300.000	»
Fonds Municipal de chômage :		
a) Secours en argent et frais de service .....	10.028.350	»
b) Distribution de vivres .....	804.000	»
V. — <i>Crédits divers résultant de décisions prises au cours de la présente réunion. Subventions et travaux pour lesquels votre décision vient d'intervenir. Art. 312 à 334</i> .....		3.473.989 08

*Subventions à diverses associations*

Association des Maires du Nord et de l'Est.		
Subvention .....	90	»
Union des Commerçants des rues d'Éna, places Verte et des Quatre-Chemins. Fête du 10 <sup>e</sup> anniversaire. Subvention.	450	»
Exposition des Premiers Artisans du Nord. Subvention .....	900	»
Congrès national de la Fédération des Préparateurs et Employés en Pharmacie. Subvention .....	900	»
Cinquantenaire de la Fanfare « Les Amis Réunis de Wazemmes ». Subvention.	4.800	»
Congrès national des Instituteurs et Institutrices publics. Subvention .....	9.000	»
Congrès annuel de la semaine du Combattant. Subvention .....	13.500	»

*Acquisitions de terrains*

Carrefour rues Lamarck, Bernos et Guillaume Werniers. Réalisation d'alignement .....	53.750	»
--	--------	---

*Solidarité Sociale*

Subvention au Bureau de Bienfaisance. Secours aux grévistes : 1 <sup>o</sup> Employés des Tramways ; 2 <sup>o</sup> Personnel de l'Usine Fremaux ; 3 <sup>o</sup> Dockers.....	37.059	»
--	--------	---



Hospices. Subvention pour combler le déficit ordinaire du Budget supplémentaire de 1936 .....	600.000 »
Hospices. Subvention pour combler le déficit ordinaire de 1935. Crédit supplémentaire .....	1.579.370 »
<i>Travaux</i>	
Bourse du Travail. Installations électriques. Réfection et extension.....	16.120 »
Ecole Arago. Construction d'une marquise vitrée .....	20.000 »
Maison des Etudiants rue de Valmy. Installation des fosses septiques .....	20.000 »
Bains du boulevard de la Liberté. Fourniture d'énergie électrique .....	40.000 »
Classes provisoires enfantines au faubourg d'Arras. Ecole Mme Curie. Construction. ....	45.000 »
Pose de nouvelles bouches d'incendie....	50.000 »
Halles Centrales. Viandes foraines. Augmentation du nombre de crochets. Suppression des étaux. Nouvel aménagement .....	50.000 »
Défense passive. Achat d'appareils de protection .....	50.860 »
Travaux de construction et de réparations d'urinoirs et de water-closets dans les écoles .....	70.000 »
Rue Etienne Marcel. Mise en état de viabilité .....	127.940 »
Construction par la Commune de Ronchin d'un égout collecteur destiné à permettre le déversement des eaux de Ronchin dans le réseau d'égouts de Lille. Versement à la commune de Ronchin de la contribution de la ville de Lille aux dépenses de sa part dans la subvention allouée par la Chambre de Commerce de Lille .....	130.750 »



Aménagement d'un aéroport à Marcq-en-Barœul. Participation de la ville de Lille dans la dépense. Règlement en trois annuités. Première annuité....	556.500 »
VI. — <i>Emprunt au Fonds commun du travail. Emploi de la 2<sup>me</sup> tranche de l'emprunt de 10.461.000 francs. Art. 335 et 336</i> .....	3.461.000 »
Institut Diderot. Construction .....	2.961.000 »
Achat : a) de terrains nus, b) de terrains de zone, c) d'immeubles destinés à la démolition .....	500.000 »
Total des Dépenses.....	64.925.933 85

Au terme de cet exposé, il nous apparaît nécessaire de préciser : 1° que l'état de notre trésorerie ne nous a pas encore contraint à réaliser les titres de dommages de guerre s'élevant à 3.701.000 frs que, par une délibération prise il y a un instant, vous nous avez, afin de parer à toute éventualité, autorisé à réaliser ; 2° qu'il est formellement entendu que le prélèvement de 2.600.000 frs sur le Fonds de Réserve pour la Gare de Passage sera reconstitué intégralement aussitôt que les circonstances le permettront.

Ce nous est pareillement un devoir de souligner le gros effort accompli par la Ville tant en faveur de son Personnel qu'au titre des travaux d'édilité et, particulièrement en ce qui concerne la Solidarité Sociale, effort qui se marque notamment par l'inscription à notre Budget Supplémentaire des crédits ci-contre :

Personnel : 952.280 frs par suite de la suppression et de l'aménagement de certains décrets-loi ; travaux divers : 4.138.170 frs ; solidarité sociale, crédit s'élevant globalement à 19.918.322 frs 71 et se décomposant ainsi : Fonds Municipal de Chômage : secours en argent et en nature aux familles nécessiteuses des grévistes : 16.532.350 frs. Solde du contingent de l'exercice 1934 en vue de l'Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : 373.543 frs 63. Subvention à la Caisse des Ecoles pour le fonctionnement des Camps de Vacances : 300.000 frs. Subvention au Bureau de Bienfaisance et aux Hospices : 2.216.429 frs 08.

\*\*

Nous soumettons ce Budget à votre approbation et vous demandons dans le même temps de solliciter de l'Autorité Supérieure l'autorisation de faire emploi des économies réalisées en 1935, en application du décret-loi du 16 Juillet 1935, et dont le montant figure aux Recettes dudit Budget.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens dénommés ci-dessous :

Fernand Ansel	René Lecocq
Albert Baeke	Charles Lemay
Maurice Beirnaert	Fernand Lenglard
Marcel Blanc	René Leprince
Fernand Bourgeois	André Leroy
Charles Catteau	Jean Leroy
Louis Coisne	Robert Maison
André Conflant	René Nachtergaele
Marcel Defraumont	Robert Nugues
Polydore Desoeter	Hugues Pomme
André Desruques	Raymond Quatannens
René Dessau	Jean Sauvegrain
Fernand Destombes	Albert Schot
Jean Detappe	Jean Spentels
Paul Dewost	Martial Tullifer
Albert Dufeutrelle	Marcel Vallée
Michel Dugard	Libert Vandenbroeck
Louis Falemp	Georges Van Gheluwe
Pierre Findinier	François Vanhaecke
Jules Gouwy	Gustave Vervack
Robert Lannoy	René Wambre
Georges Lausin	Roger Woillet

Les intéressés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous prions d'émettre un avis favorable à ces demandes.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les réservistes dont les noms suivent :

Jules Agache	Clovis Beaurepaire
Alfred Bauwens	Arsène Broutin

N° 856

—  
Allocations  
militaires

—  
Armée active

—  
Avis

N° 857

—  
Allocations  
militaires

—  
Réservistes

—  
Avis



Paul Catelin	Maurice Hautecœur
Louis Decarpigny	Robert Hermain
Paul Defaux	Rémy Hulot
Charles Delrue	François Knockaert
Raymond Descatoire	Georges Malfait
Désiré Despicht	Georges Morits
Louis Douchet	Gustave Vanbelle
Julien Druelle	

Ces réservistes remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

*Adopté.*

### RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 858  
 —  
*Assistance  
 aux familles  
 nombreuses*  
 —  
*Loi du 14 Juillet  
 1913*  
 —

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses, les familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Dawance Dieudonné .....	Rue des Bouchers, c. à l'Eau..	1 <sup>er</sup> Avril 1936
Liso Ricardo .....	Rue de Gand, 82 .....	23 Janvier 1936
Pruvost Osite .....	Rue de Thumesnil, 6.....	1 <sup>er</sup> Février 1936

Cette liste a été transmise à M.le Préfet. Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 859

En application de la loi du 14 Juillet 1905 relative à l'Assistance Obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers d'assistance à domicile.

*Assistance  
aux vieillards,  
infirmes  
et incurables*

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par votre Commission de Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

*Loi du 14 Juillet  
1905*

*Assistance  
à domicile*

### 1<sup>re</sup> PARTIE

#### DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Noms	Domicile	Propositions
Veuve Balloy-Liagre .....	58, rue Eugène Jacquet.....	56 + 14 au lieu de 40 + 10.
Beurain Marie-Louise .....	16, avenue du Peuple Belge..	80 + 20 au lieu de 40 + 10.
Becquereau Charles .....	241, rue des Postes.....	44 + 11 au lieu de 40 + 10.
Veuve Béghin-De Bruycker....	259, rue du Buisson.....	Radiation, n'a pas le domicile de secours à Lille.
Veuve Benoit-Defretin .....	26, rue Christophe Colomb....	64 + 16 au lieu de 40 + 10.
Bocquet Marcelline .....	7, rue Surcouf .....	Défavorable, non incurable.
Bouckaert Octave .....	14, rue d'Anvers .....	Défavorable, non indigent.
Buyze Marie née De Potter....	34, rue de Flers.....	80 + 20. 1 <sup>er</sup> Juin 1936.
Veuve Candelez-Planckeel ....	95, rue Ratisbonne .....	40 + 10. Maintien.
Veuve Carette-Crépé .....	17, rue Saint François.....	80 + 20 au lieu de 67,20 + 16,80.
Carlier-Dewez Pauline .....	55, rue Paul Lafargue.....	60 + 15 au lieu de 40 + 10.
Charlet Théophile .....	22, rue Philadelphie.....	80 + 20 au lieu de 60 + 15.
Chodreaux Théodore .....	21, cour du Beau Bouquet....	72 + 18. 16 Avril 1936.
Veuve Claerbout-Van Alboom..	Rue Duguesclin, cour Millerot.	40 + 10. 16 Juin 1936.
Claeys Julienne .....	Rue Malsence, 98.....	Suppression. Travaille.
Femme Claus-Grootaers .....	Rue Magenta, 21 .....	60 + 15 au lieu de 40 + 10.
Veuve Cocheteux-Delemare ...	Rue du Barbier Maës.....	Suppression. Ressources suffisantes.
Femme Coppens-Duvocelle ....	Rue Aug. Bonte, cour Spinart.	Refus. Aidée par ses enfants.
Daise Laure .....	Rue des Postes, 189, cité 4....	Maintien. Situation inchangée.
Veuve Danel-Chartier .....	Rue St Michel .....	Maintien. Les enfants peuvent et doivent aider.
Danquigny Marie .....	Rue du Vieux-Faubourg, 33...	67,20 + 10,80 au lieu de 48 + 12.
Veuve Debever-Béague .....	Rue Francisco Ferrer, 101....	Refus. Ressources suffisantes.
Femme Debrabander-Moutié ...	Rue de Flandre, impasse Demoy, 19 .....	Refus. Aidée par ses enfants.
Veuve Decoan-Prévost .....	Rue Carpeaux, 14 .....	12,20 + 3,05. 16 Mai 1936.
Decottigny - Arthur .....	Rue de l'Ecole Saint Louis....	64 + 16. 16 Juin 1936.
Deforest Achille .....	Rue du Curé St Sauveur, 36..	40 + 10. 1 <sup>er</sup> Juillet 1936.
Deinne Joseph .....	Rue de la Paix d'Utrecht, 24..	60 + 15. 1 <sup>er</sup> Juin 1936.



Noms	Domicile	Propositions
Femme Deinne-Defossez .....	Rue de la Paix d'Utrecht, 24..	60 + 15. 1 <sup>er</sup> Juin 1936.
Veuve Delangue-Hidoux .....	3, cité Jardins, Lambersart...	5,60 + 1,40. 17 Décembre 1935.
Femme Demailly-Wavelet .....	Rue de Trévis, c. Lagache, 12	Refus. Les enfants peuvent et doivent aider.
Femme Depreeu-Strassaert .....	Rue de Flers, 6.....	64 + 16. 16 Juin 1936.
Veuve Detée-Messian .....	Rue de la Barre, 50b.....	40 + 10. 16 Juin 1936.
Veuve De Vos-Delattre .....	Rue Chevreul, 12.....	60 + 15 au lieu de 40 + 10.
Veuve De Vreyer-Depaepe.....	Rue Buffon, 7 .....	60 + 15. 16 Mai 1936.
Veuve Dhelin-Ridez .....	Rue d'Isly, 67 .....	40 + 10. 16 Mai 1936.
Doornaert François .....	Rue du Bazinghien, 2.....	Suppression. Les enfants peuvent et doivent aider.
Femme Doornaert-Carton .....	Rue du Bazinghien, 2.....	Suppression. Les enfants peuvent et doivent aider.
Femme Dubois-De Cupper.....	Rue Gustave Delory, 156.....	80 + 20 au lieu de 40 + 10.
Dubois Alfred .....	Place aux Bleuets, 14.....	80 + 20. 1 <sup>er</sup> Juillet 1936.
Veuve Dubus-Bouchet .....	Rue d'Eylau, 38 .....	40 + 10. 1 <sup>er</sup> Février 1936.
Veuve Dubus-Masquelin .....	Rue des Vicaires, 41b.....	Refus. Les enfants peuvent et doivent aider.
Veuve Ducourant-Broutin .....	Rue Robespierre, 4.....	Refus. Ressources suffisantes.
Veuve Duhayon-Cresson .....	Rue Lesage Senault, 20.....	51,20 + 12,80. 16 Juin 1936.
Dupont Anna .....	Rue des Célestines, 25.....	80 + 20. 1 <sup>er</sup> Avril 1936.
Dupont J.-Bte .....	Rue Louis Faure, 41.....	40 + 10. Maintien. Situation inchangée.
Dupont, née Dumont .....	Rue Louis Faure, 43.....	80 + 20. 1 <sup>er</sup> Février 1936.
Duriez-Dumont Uranie .....	31, rue de Douai, imp. Saint-Mathias, 1 .....	80 + 20 au lieu de 40 + 10.
Vve Duthoit-Flament Julie ...	Rue du Faubourg de Béthune, cour Monthury, 19	Suppression. Enfants peuvent aider.
Vve Fagnard, née Prévot.....	98, rue Eugène Jacquet.....	Défavorable. Ressources suffisantes.
Fauvarque Rosalie .....	60, rue des Etaques.....	80 + 20. 16 Septembre 1936.
Fauvergue Charles .....	49, rue de Flers.....	40 + 10 au lieu de 80 + 20.
Veuve Glénisson-Coutard .....	15, rue du Chevalier Français.	64 + 16. 1 <sup>er</sup> Mars 1936.
Goubel Jules .....	7, rue Pline.....	72 + 18 au lieu de 40 + 10.
Goubel-Dewez Clémentine .....	7, rue Pline.....	72 + 18 au lieu de 40 + 10.
Gouverneur Alfred .....	2, rue Saint André.....	68 + 17. Maintien.
Veuve Grouset-Sonneville .....	Quai de l'Ouest, impasse Darche, 13 .....	40 + 10. 16 Mai 1936.
Gruson Julien .....	29, rue d'Esquermes .....	Suppression. Les enfants peuvent aider totalement.
Gruson-Cousin .....	29, rue d'Esquermes.....	Suppression. Les enfants peuvent aider totalement.
Veuve Hannedouche - Salem-bier .....	53, rue Parmentier Wazier...	80 + 20. 16 Juin 1936.
Henaut-Lemaire Julienne .....	Avenue de Dunkerque, cour Termotte.	Défavorable. Ressources suffisantes.
Houte Clotilde .....	Quai de l'Ouest, 107.....	Défavorable. Vit en famille.
Huyghe Pierre .....	Cour du Vacher, c. Montreuil	Défavorable. Ressources suffisantes.
Keghels Jean .....	12, rue d'Avesnes, c. Bardoel, 58	51,20 + 12,80 au lieu de 40 + 10.
Veuve Lecas-Eecke Berthe ...	7, place Louise de Bettignies..	40 + 10. 16 Mai 1936.



Noms	Domicile	Propositions
Lecomte Zulma	27 bis, rue du Marché.....	80 + 20. 16 Mai 1936.
Veuve Lefebvre-Denys Marie ..	55, rue Raspail .....	Défavorable. Ressources suf- fisantes.
Leflon Alfred .....	12, rue Christophe Colomb....	40 + 10. 1 <sup>er</sup> Juillet 1936.
Veuve Lemigre-Desmedt Marie	65, rue Alfred de Musset.....	24 + 6. 1 <sup>er</sup> Juin 1936.
Veuve Lepoutre-Descarpentries	18, rue de Jemmapes, Halluin.	24 + 6. 16 Mai 1936.
Veuve Louvet-Béchin Azéma ..	39, rue de Jemmapes.....	40 + 10. 1 <sup>er</sup> Avril 1936.
Veuve Lugez-Guery Marie ....	133, rue Colbert .....	40 + 10. 16 Juin 1936.
Veuve Malie-Motot Antoinette.	67, rue Manuel .....	67,20 + 16,80. 1 <sup>er</sup> Mai 1936.
Veuve Malo-Brame .....	Avenue Detroy à Flers-Lille..	80 + 20. 16 Février 1936.
Masquelier Henri .....	20, rue Paul Lafargue.....	20 + 5. 16 Mai 1936.
Maton Louis .....	52, rue Mexico .....	Défavorable. Invalidité in- suffisante.
Maton-Masquelier Emilienne ..	52, rue Mexico .....	67,20 + 16,80. 1 <sup>er</sup> Juin 1936.
Veuve Meersseman-Desmottes Marie .....	43, rue du Chauffour.....	Défavorable. Non indigente.
Veuve Milot-Goyvaerts Sophie.	2, rue de Wagram .....	24 + 16. 1 <sup>er</sup> Août 1936.
Morlighem Vansteenbrugge ...	24, rue Jean Macé .....	Défavorable. Vit en famille.
Veuve Morant-Demontez .....	87, rue de Lens .....	52 + 13 au lieu de 44 + 11.
Moutier Emile .....	7, rue Mazagran .....	40 + 10. 1 <sup>er</sup> Mai 1936.
Veuve Butans-Calais .....	2, rue Duplex .....	80 + 20. 16 Juin 1936.
Peireboom-Coopens .....	35, rue Paul Lafargue .....	80 + 20. 16 Juin 1936.
Pepet Zoé .....	147, boulevard Montebello, c. de l'Ambulance .....	60 + 15 au lieu de 40 + 10. Maintien.
Pinoy Dufrenne .....	4, allée du Beau Bouquet....	Refus. Exerce un commerce.
Veuve Poupaert-Denye .....	33, rue de Chevreul .....	40 + 10. 1 <sup>er</sup> Mai 1936.
Veuve Plancke-Verdoncq .....	24, rue du Bas-Liévin.....	60 + 15. 1 <sup>er</sup> Janvier 1936.
Rognaert Hippolyte .....	76, rue des Meuniers.....	40 + 10. 1 <sup>er</sup> Juin 1936.
Rognaert-Lemahieu .....	76, rue des Meuniers.....	Refus. N'a pas son domicile de secours à Lille.
Veuve Rot-Missy .....	Hornaing, rue Gambetta.....	80 + 20. 1 <sup>er</sup> Mars 1936.
Rousseaux Baillieux .....	Epinoy-sur-Seine .....	Refus. Ressources suffisan- tes.
Sénéchal Henri .....	26, rue du Vieux Faubourg...	Refus. Ressources suffisan- tes.
Veuve Sesorier-Buron .....	24, rue François Baes.....	Refus. Ressources suffisan- tes.
Tant Adolphe .....	rue des Débris St Etienne, 15.	Refus. Ressources suffisan- tes.
Veuve Toupet-Roussel .....	rue et cour de Flandre, 15....	40 + 10. 16 Mai 1936.
Trock-Squimbre .....	33, rue Magenta .....	24 + 6 au lieu de 80 + 20.
Veuve Turbiez-Trésel .....	9, rue de Bailleul, cour Pau...	Refus. 16 Avril 1936.
Veuve Van Cauwenberghe-Ale- waert .....	39, rue Lamartine .....	Refus. 16 Juin 1936.
Vandenabeele Fernand .....	82, rue Rivoli .....	Refus. Touche allocation militaire.
Vandenabeele Marie .....	69, rue Blanche .....	80 + 20. 16 Mai 1936.
Veuve Vandendaele-Demey ...	Lambersart .....	14,40 + 3,60. 16 Janvier 1936.
Veuve Vandenbriessche-Tancre	54, rue de Condé.....	Maintien. Situation inchan- gée.
Vandermeirsch Désiré .....	102, rue Paul Lafargue.....	60 + 15. 1 <sup>er</sup> Juin 1936.
Vanderchelden Jules .....	rue et cour L'Herminet, 1....	Maintien. Situation inchan- gée.
Vanderschelden Bomme .....	rue et cour L'Herminet, 1....	60 + 15. 16 Mai 1936.



Noms	Domicile	Propositions
Veuve Vandersype-Gardon	45, rue Charles de Muysaert.	40 + 10. 16 Mars 1936.
Veuve Vankeren-Denglos	24, rue Barthelemy-Delespaul.	60 + 15 au lieu de 48 + 12.
Vankeirsbilck-Thienpont	16, rue de Lens	Refus. Incapacité insuffisante.
Vanhove Jules	10, rue de Bolivar	38 + 4,50. 1 <sup>er</sup> Juin 1936.
Vanhove-Dezitter	10, rue de Bolivar	64 + 16. 1 <sup>er</sup> Juin 1936.
Vanelrenberghe Blanche	73, rue Saint André	40 + 10. Maintien.
Ver Eecke-Moentjens	Rue Pline, cour Rommel, 9	16,20 + 4,05 au lieu de 80 + 20.
Verheyen Louis	Rue Saint-Druon, 51	80 + 20. 16 Juin 1936.
Veuve Verrougstraete née Lampe.	4, rue du Curé Saint Sauveur.	80 + 20 au lieu de 40 + 10.
Veuve Vilette née Simon	16, cité Centrale, rue Alphonse Mercier	Refus. Famille dispose de ressources.
Vyvey Polydore	19, cour Saint Roch, rue de l'Hôpital Saint Roch	40 + 10. 1 <sup>er</sup> Janvier 1936.
Veuve Wackers née Deruyck	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés	40 + 10. 16 Juin 1936.
Veuve Wasse née Deweer	Rue Raspail, 91	80 + 20. 30 Juin 1936.
Veuve Weymeels née Dooms	11, cour Rousseau, r. de Bône.	40 + 10. 1 <sup>er</sup> Avril 1936.
Wiat Arthur	Cour Ribeaupville, r. d'Aboukir.	67,20 + 16,80. 16 Mai 1936.
Veuve Wilmo née Pigouche	Place du Concert, 5	72 + 18. 1 <sup>er</sup> Juillet 1936.

2<sup>me</sup> PARTIE

Noms	Domicile	Domicile de secours
Veuve Béghin née Debruycker.	Rue du Buisson, 259	La Madeleine.
Veuve Cany née Malbranque..	Rue Paul Bert, 18	Armentières.
Cordonnier Henri	Rue Durnerin, 25	Loos.
Veuve Geloën née Deronsart..	Cité Philanthropique, 186	Loos.
Veuve Kerjean née Michelet..	rue d'Arras, 129	Saint Chéron.
Lemahieu Emile	Place Condé, 13	Comines.
Veuve Levasseur née Lepers...	Rue d'Alger, 2	Roubaix.
Vankaute Maria	31, rue Saint Sébastien	Fouquières-sous-Lens.
Vannuffel J.-Bte	48, rue Saint Sébastien	Roubaix.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer une demande formulée en application de la loi du 14 Juillet 1905, modifiée par l'article 173 de la loi du 16 Avril 1930, relative à l'Assistance Obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Cette demande a été examinée d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

### 1<sup>re</sup> PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

#### *Admission*

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905, article 173 de la loi de Finances du 16 Août 1930 :

NOMS	DOMICILE
Delotte Edmond .....	163 bis, rue Colbert.
Femme Demoorlose-Vandevelde	5, rue Adolphe Werquin.
Veuve Hubert-Druelle .....	12, rue de Canteleu.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet. Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

*Adopté.*

La séance est levée à 19 heures 45.

N° 860

—  
*Assistance  
aux vieillards  
infirmes  
et incurables*

—  
*Loi du 14 Juillet  
1905*

—  
*Allocation  
complémentaire*  
—

séance du 2 août 1930



G. Willy

P. Bataill

M. Bouz

P. Pacy

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

P. Bouly

Alorus

[Signature]

G. Duemaey

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 20 Décembre 1928

P. Hoostele

J. Gombry

[Signature]

H. Fauracques

Conseil Municipal :  
Installation de deux conseillers municipaux ..... 374  
Allocution de M. Willy, président ..... 375  
Séance. — Présidents, Auguste Bagheboom ..... 379  
Chambre de Commerce ..... 380  
Secrétaire, Leon Treels ..... 381  
Administration Municipale :  
Maire. — Nominations ..... 379  
Allocution de M. le Maire ..... 380

J. Jombai

Offenwar

Jouffroy

Mourm

L. Feller

H. Poulleste

Uyghur

[Signature]

[Signature]

E. Van den bergg

